



Assemblée générale

Trentième session extraordinaire

1^{ère} séance

Mardi 19 avril 2016, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président provisoire : M. Lykketoft.....(Danemark)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session par le chef de la délégation du Danemark

La Présidente provisoire (parle en anglais) :
Je déclare ouverte la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue.

Comme les représentants le savent, la présente session extraordinaire se tient en application des résolutions 67/193 du 20 décembre 2012, 69/200 du 18 décembre 2014 et 70/181 du 17 décembre 2015. Conformément au paragraphe 45 de la résolution 67/193, la session extraordinaire examinera l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et procédera notamment à une évaluation des progrès accomplis et des difficultés rencontrées, dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et d'autres instruments pertinents des Nations Unies.

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

La Présidente provisoire (parle en anglais) :
J'invite maintenant les représentants à se lever et à

observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/S-30/2)

La Présidente provisoire (parle en anglais) :
Je voudrais, conformément à la pratique établie, appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/S-30/2, concernant l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note des informations figurant dans ce document?

Il en est ainsi décidé.

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

La Présidente provisoire (parle en anglais) :
L'article 28 du Règlement intérieur prévoit que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition du Président, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres.

Conformément aux précédents, la Commission de vérification des pouvoirs de la trentième session

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-10940(F)



Document adapté

Merci de recycler



extraordinaire devrait se composer des mêmes membres que ceux de la soixante-dixième session ordinaire de l'Assemblée, à savoir l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Autriche, la Barbade, la Chine, la Côte d'Ivoire, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et le Kazakhstan.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission de vérification des pouvoirs est ainsi constituée.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente provisoire (*parle en anglais*) : À cet égard, j'invite les membres de l'Assemblée à porter leur attention sur une note verbale du Secrétaire général, datée du 4 février 2016, dans laquelle il est déclaré que les pouvoirs doivent être octroyés à tous les représentants à la session extraordinaire, conformément à l'article 27 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Je prie tous les membres de soumettre les pouvoirs des représentants au Secrétaire général dès que possible.

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Élection du Président

La Présidente provisoire (*parle en anglais*) : J'invite maintenant l'Assemblée à procéder à l'élection du Président de l'Assemblée générale à sa trentième session extraordinaire.

À cet égard, il a été proposé que le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session ordinaire, S. E. M. Mogens Lykketoft du Royaume du Danemark, soit élu par acclamation Président de l'Assemblée à sa trentième session extraordinaire.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite élire M. Mogens Lykketoft Président de l'Assemblée générale à sa trentième session extraordinaire par acclamation?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente provisoire (*parle en anglais*) : Je présente mes sincères félicitations à S. E. M. Mogens Lykketoft, et je l'invite à assumer la présidence.

Je prie le Chef du protocole d'accompagner le Président à la tribune.

M. Lykketoft assume la présidence.

Allocution de M. Mogens Lykketoft, Président de l'Assemblée générale à sa trentième session extraordinaire

Le Président (*parle en anglais*) : Je suis heureux d'avoir été élu Président de l'Assemblée générale à la présente session extraordinaire. Avant que nous ne commençons nos discussions, je tiens à faire part des sincères condoléances et de la solidarité de l'Assemblée générale aux Gouvernements et aux peuples de l'Équateur et du Japon, qui ont été très durement touchés par des tremblements de terre meurtriers survenus le week-end dernier. Nos pensées accompagnent tous ceux qui ont perdu des êtres chers, ainsi que, naturellement, tous ceux qui travaillent d'arrache-pied dans le cadre des secours.

C'est un immense honneur que d'accueillir tous les participants à la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue. Je tiens à remercier Madame la Ministre Sophie Løhde d'avoir présidé à l'inauguration de la présente session. Je tiens également à remercier la Commission des stupéfiants, à Vienne, d'avoir dirigé les préparatifs de cette session extraordinaire. Je salue l'engagement et la détermination de tous, qui ont abouti au document dont nous sommes saisis aujourd'hui (voir A/S-30/4).

Lorsque des jeunes gens voient leur santé se dégrader, leurs chances partir en fumée et leur famille se désintégrer; lorsque ceux qui veulent se soigner sont stigmatisés ou victimes de discrimination, et que les personnes atteintes du VIH/sida sont marginalisées; lorsque les producteurs indigents ont du mal à trouver d'autres sources de revenus et que les peuples autochtones voient leurs coutumes vieilles de plusieurs siècles remises en question; lorsque les réseaux de criminalité organisée amassent de gigantesques profits, séduisent les jeunes désenchantés, et prennent le contrôle de communautés entières avant de les détruire; lorsque des personnalités ou responsables politiques courageux sont abattus, tandis que d'autres sont corrompus et que l'appareil d'État tout entier est compromis; lorsque des millions de personnes sont emprisonnées pour détention de drogues, même pour de petites quantités, et que d'autres sont exécutées pour trafic; lorsque l'offre et la demande n'ont pas les mêmes effets sur toutes les sociétés, et que les solutions appliquées dans un pays finissent par créer des problèmes dans d'autres; lorsque ceux qui ont besoin de substances placées sous contrôle à des fins médicales ne peuvent pas y avoir accès; lorsque tous ces facteurs, et plus, se conjuguent, cela donne le problème mondial de la drogue – un problème qui exige une intervention internationale; un problème qui peut être surmonté.

La présence et l'engagement de si nombreux représentants aujourd'hui attestent de la détermination de tous à cet égard. Il y a guère plus de six mois, nombre d'entre eux s'étaient déjà réunis dans cette même salle pour se rallier au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et faire savoir aux peuples du monde entier que notre transformation en un monde plus durable et plus juste avait commencé. Aujourd'hui, conscients des liens qui unissent ces deux facettes, nous sommes à même de transmettre un message analogue : ensemble, nous serons en mesure de lutter plus efficacement contre le problème mondial de la drogue. Si nous faisons preuve d'ouverture d'esprit et sommes disposés à apprendre, nous pourrions mieux comprendre ce qui nous sépare et permettre que ce que nous avons en commun nous rassemble. Nous pourrions faire fond sur des mesures dont l'efficacité est avérée.

Durant ces trois jours de séances plénières, de tables rondes et de manifestations parallèles, nous discuterons des grandes difficultés associées à cette question, et de la meilleure manière de les combattre. Aucune société ne saurait prétendre être complètement exempte des conséquences tragiques engendrées par les drogues illicites, ni être totalement à l'abri des multiples causes qui sont à l'origine du problème, et aucun pays ne peut nier que régler ledit problème relève d'une responsabilité commune et partagée.

À l'évidence, il s'agit d'un problème dont les dimensions sont multiples – allant des droits de l'homme au développement durable en passant par les répercussions sur la santé et les perspectives des consommateurs de drogues, et jusqu'à la corruption et au crime organisé. La lutte contre les drogues illicites exige donc une approche multidisciplinaire, intégrée et de long terme. Elle nécessite également une certaine cohérence entre nos politiques en matière de santé publique, de mesures sociales, d'éducation, de développement durable et de maintien de l'ordre, assortie d'une coopération aux niveaux local, régional et international ainsi que d'interventions multilatérales. Elle exige que nous tenions compte de toutes les principales causes, conséquences et dimensions connexes – comme le respect de la proportionnalité, des droits de l'homme et de l'état de droit, les considérations axées sur le bien-être de la société et de l'individu, ou les mesures visant à instaurer la stabilité et la sécurité sociales – tout en nous efforçant d'élaborer des interventions politiques équilibrées et exhaustives.

Par ailleurs, l'histoire a montré que nous serons mieux armés pour relever ce défi si nous, États Membres, sommes à l'écoute les uns des autres, parce que chaque pays vit ce problème, et les solutions idoines, d'une manière qui lui est propre. Nous devons également entendre la société civile, les communautés scientifique et universitaire, le monde parlementaire, la jeunesse, les femmes, les enfants et les communautés touchées. Je salue toutes ces parties prenantes et les félicite du rôle qu'elles ont joué dans le processus préparatoire.

En dépit d'efforts toujours plus importants de la part des États, des organisations internationales et des entités compétentes des Nations Unies, ainsi que de la société civile, et de leurs progrès de plus en plus marqués, le problème mondial de la drogue continue de peser sur la vie de millions de personnes et d'entraver le développement durable, la stabilité politique et les institutions démocratiques. Il est plus que temps d'évaluer les progrès accomplis depuis la dernière session, de réfléchir à de nouvelles approches et de se pencher sur les difficultés qui émergent ou qui évoluent. J'espère donc que les trois prochains jours seront l'occasion de nous tourner vers l'avenir et d'imaginer les résultats que nous aimerions obtenir d'ici à 2019, date butoir fixée par la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

Je déclare ouverte la session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue. J'espère sincèrement qu'elle donnera lieu à une discussion productive fondée sur le document préparé par la Commission des stupéfiants que nous sommes sur le point d'adopter. J'espère que cela nous aidera à aborder plus efficacement et plus humainement le problème complexe mondial de la drogue.

Je donne maintenant la parole à S. E. le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson.

Le Vice-Secrétaire général (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole à la présente séance de l'Assemblée générale à sa trentième session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue, au nom du Secrétaire général, qui est en déplacement.

Cette session extraordinaire nous offre l'occasion de faire le bilan des réalisations, des lacunes et des difficultés du régime international de contrôle des drogues. Le problème mondial de la drogue touche

pratiquement tous les pays et tous les secteurs de la société. Je suis certain que tous ceux qui sont ici ont pensé aux victimes de ce fléau et aux tragédies qu'il a causées lorsque nous avons observé une minute de silence il y a quelques instants. Le trafic de drogue et les réseaux de la criminalité organisée alimentent la violence et la corruption. Ils affaiblissent les institutions et l'état de droit. Comme cela a été établi par le Conseil de sécurité, les revenus provenant du trafic de drogue financent le terrorisme et l'extrémisme violent dans le monde d'aujourd'hui.

Les politiques en matière de drogues ont des répercussions importantes sur les droits de l'homme. Certains individus n'osent pas demander les soins dont ils ont besoin, car ils ont peur d'être punis ou de subir des traitements forcés. L'abus de drogues fait payer un lourd tribut, un tribut tragique sur le plan humain, aux utilisateurs et surtout à leurs familles et communautés. Il fait des morts et des blessés par millions. Il est lié à la propagation du VIH, de la tuberculose et de l'hépatite. Il est essentiel que nous nous engagions au plus haut niveau à dispenser des soins et des traitements aux personnes touchées. Nous devons mettre fin à l'exploitation cynique à des fins lucratives des personnes les plus vulnérables au sein de nos sociétés.

Le but ultime des conventions internationales sur le contrôle des drogues est de garantir la santé et le bien-être de l'humanité. Il faut les appliquer en s'attachant à trouver le bon équilibre entre les préoccupations relatives à la sécurité et à l'ordre public et, d'autre part, les considérations liées à la santé, aux droits de l'homme et au développement. Nous savons tous que certains aspects des programmes relatifs aux drogues sont sensibles et controversés. Nous savons également que certains pays et régions ont souffert plus que d'autres. Il est donc essentiel que nous soyons à l'écoute les uns des autres et que nous apprenions de nos expériences les uns des autres, notamment en ce qui concerne les effets de ces programmes sur le bien-être des individus concernés.

Je félicite les États Membres d'avoir mené des discussions éclairées et de vaste portée dans le cadre des préparatifs de cette session extraordinaire, ainsi que de leur détermination à parvenir à un consensus sur un projet de document final (A/S-30/L.1, annexe). Je remercie la Commission des stupéfiants et en particulier l'Ambassadeur Shamaa, Président du Conseil chargé des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, de leur travail sur ce document important. Je

tiens également à remercier la société civile du monde entier pour ses contributions essentielles qui ont fait avancer cette question importante. Pour aborder le problème mondial de la drogue, il faut la participation active et constante de tous les gouvernements, de tous les secteurs de la société et, j'y insiste fortement, de toutes les composantes du système des Nations Unies. Il est maintenant temps de mettre en œuvre les engagements qui ont été pris d'un commun accord après des négociations sérieuses et fructueuses.

Il est encourageant que les États Membres se soient engagés à garantir l'accès aux traitements et aux services de réadaptation aux personnes touchées par des troubles liés à l'usage des drogues. La prévention et le traitement exigent des démarches axées sur les droits de l'homme et adaptées aux besoins des individus. Par exemple, nous devons comprendre que les personnes qui ont besoin des médicaments indispensables doivent y avoir accès. Les politiques en matière de drogues doivent faire usage de tous les outils offerts par les conventions et les accords relatifs aux drogues, mais également de ceux ayant trait à la corruption, à la criminalité organisée et au terrorisme. Dans le même temps, le respect des droits de l'homme et l'application du principe de responsabilité sont d'une importance fondamentale dans le cadre des opérations visant à faire respecter la loi. Cela signifie qu'il faut envisager d'autres options que la condamnation ou les sanctions, le cas échéant. Cela signifie que les peines prononcées contre les personnes reconnues coupables doivent être proportionnelles aux infractions commises. Et, à notre avis, cela signifie qu'il faut s'abstenir de recourir à la peine de mort, pour respecter les obligations en matière de droits de l'homme.

La pauvreté et l'inégalité sont des facteurs de la production et de l'usage de drogues illicites. La meilleure politique de prévention consiste à œuvrer résolument et à l'échelle mondiale à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui a été si habilement négocié et adopté en septembre dernier. Nous avons un nouvel outil à notre disposition, que nous devons utiliser. Il est essentiel de lutter contre la criminalité et la corruption liées à la drogue si nous voulons édifier des sociétés stables et des institutions efficaces, qui constituent le fondement du développement durable. Les drogues représentent une menace non seulement pour le développement et une vie menée dans la dignité, mais également pour la stabilité et la sécurité.

Les défis posés par le problème mondial de la drogue appellent une riposte mondiale caractérisée par l'efficacité, la compassion et l'humanité, bien entendu en parallèle avec les efforts consentis au niveau national. Nous devons mobiliser nos efforts et toutes les forces vives sur cette base et dans cet esprit. Dans la perspective de 2019, nous devons concentrer nos efforts sur les nouveaux défis et menaces, notamment l'apparition de nouvelles substances psychoactives. Les États Membres de l'ONU, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation mondiale de la Santé et l'ensemble du système des Nations Unies doivent réagir promptement, efficacement et avec souplesse à ces menaces et à d'autres dangers qui se profilent à l'horizon. Nos décisions doivent être fondées sur des recherches, des données et des preuves scientifiques, et nous ne devons pas hésiter à adopter de nouvelles idées et approches, même si elles remettent parfois en question les conceptions traditionnelles.

Notre objectif primordial doit être la santé et le bien-être de tous dans le monde entier, dans l'esprit de « Nous, les peuples » – les trois premiers mots de la Charte des Nations Unies. Nous sommes ici pour être au service des peuples. Je vous encourage tous à poursuivre le débat, d'une manière aussi ouverte et inclusive que possible, alors que nous nous rapprochons de la fin de la période de 10 ans énoncée dans la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue de 2009. Le projet de document final dont nous sommes saisis est une bonne base dont nous pouvons nous inspirer pour prendre des mesures concrètes à l'avenir au niveau national et international. Encore une fois, je félicite les États Membres d'avoir adopté un document final par consensus à ce stade décisif de nos efforts. Tirons pleinement parti de l'occasion offerte par cette session extraordinaire pour jeter les bases de politiques qui vont dans le sens de nos aspirations communes à des populations en bonne santé, à des sociétés pacifiques et justes et à un avenir meilleur pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 70/181, je donne maintenant la parole à S. E. M. Vladimir Galuška, Président de la Commission des stupéfiants.

M. Galuška (Commission des stupéfiants) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de prendre la parole devant l'Assemblée générale à sa trentième session extraordinaire consacrée au problème mondial de

la drogue. En ma qualité de Président de la Commission des stupéfiants à sa cinquante-neuvième session, j'ai été témoin, au cours du processus préparatoire à Vienne, des efforts intensifs et de l'engagement de tous – États Membres, entités de l'ONU, organisations régionales et société civile. Cette session extraordinaire est l'aboutissement de ces efforts, et j'attends avec intérêt nos débats.

En 2009, les États Membres ont adopté la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et ont fixé une série d'objectifs importants pour l'année 2019. La présente session extraordinaire marque une étape importante de cette période de 10 ans. La Commission des stupéfiants est l'organisme des Nations Unies qui a la responsabilité principale des questions liées au contrôle des drogues. Je suis heureux de déclarer que les débats organisés ces dernières années ont enrichi ses travaux à un niveau sans précédent. Vienne est devenue un lieu de discussion sur le problème mondial de la drogue dans toutes ses dimensions multiples : la prévention et le traitement des troubles liés à l'usage de drogues; les droits de l'homme; la criminalité et la violence; la disponibilité des drogues à des fins médicales; l'importance de la recherche, des éléments et des données scientifiques; les nouvelles substances psychoactives; le développement alternatif et les aspects socioéconomiques; la coopération internationale et la mobilisation des ressources voulues.

Du fait des travaux préparatoires de la présente session extraordinaire, la Commission des stupéfiants a intensifié ses discussions axées sur le partage des informations relatives aux moyens de mettre efficacement en œuvre les programmes et stratégies sur le terrain, en tenant compte du caractère très différent du problème mondial de la drogue selon les régions du monde. Les débats tenus entre les États Membres ont été enrichis par la large participation d'autres parties prenantes compétentes venues du monde entier.

À la dernière réunion en date de la Commission des stupéfiants, tenue le mois dernier, j'ai pu voir plus de 1 800 participants, qui représentaient des gouvernements, des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et régionales, la société civile, les milieux scientifique et universitaire et les jeunes, échanger des informations sur les diverses difficultés posées par le problème mondial de la

drogue. Soixante-quatorze manifestations parallèles ont été organisées sur des sujets allant de la faculté d'adaptation des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et des mesures législatives aux nouvelles substances psychoactives; à la lutte contre la tuberculose et le VIH/sida en tant que priorité de santé publique; et de la recherche d'autres moyens de subsistance au recours aux réseaux privés (le « darknet ») pour le trafic de drogue.

À Vienne, la Commission continue d'agir dans un esprit de consensus. C'est grâce au consensus que la Commission contribue à ce qu'il y ait un dialogue de fond entre gouvernements et favorise la coopération internationale dans le but d'aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue, en dépit des différences qui existent dans les approches législatives et les politiques au niveau national et des difficultés diverses auxquelles se heurtent les populations dans le monde. Je me félicite de la participation constructive des États Membres aux négociations, qui ont récemment abouti non seulement à un projet de document final (A/S-30/L.1, annexe) mais également à l'adoption de résolutions importantes et novatrices concernant, entre autres, l'imposition de peines proportionnées à la gravité des infractions liés aux drogues, la création de réseaux au sein du milieu scientifique, la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les politiques en matière de drogues, la promotion de normes pour le traitement des troubles liés à l'usage de drogues, et la nécessité persistante de s'attaquer aux nouvelles substances psychoactives et aux stimulants de type amphétamine.

La Commission a récemment élargi ses travaux suite à un nombre accru de recommandations formulées par l'Organisation mondiale de la Santé concernant le placement sous contrôle de substances conformément aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues. À cet égard, je me félicite vivement de la coopération constructive établie entre la Commission, l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Les multiples dimensions du problème mondial de la drogue et la coopération renforcée entre les différentes parties prenantes se retrouvent également dans le projet de document final, adopté par la Commission et transmis pour adoption à la présente session extraordinaire. Dans ce document, il est demandé à plusieurs reprises aux États Membres de partager les informations, les enseignements, les expériences et les meilleures pratiques avec la Commission.

Dans le document final, les États Membres se déclarent résolus à prendre les mesures qui s'imposent pour donner suite aux recommandations pratiques formulées, en étroite partenariat avec l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales et la société civile, et à communiquer en temps voulu à la Commission des stupéfiants, des informations sur les progrès réalisés dans leur application. La Commission se tient prête à aider les États Membres à mettre en œuvre ces recommandations, à assurer le suivi de la présente session extraordinaire et, dans la perspective de 2019 et au-delà, à continuer de travailler de manière ouverte et globale avec toutes les parties prenantes avec lesquelles la Commission a été en contact durant le processus préparatoire.

Pour terminer, je tiens à remercier tous les États Membres de leurs efforts inlassables pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue. Je remercie également l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'avoir fourni des services fonctionnels et d'appui à la Commission. Je remercie enfin toutes les parties prenantes qui ont contribué aux discussions tenues à la Commission et les ont enrichies de leur disposition et de leur détermination à partager les enseignements, les expériences et les points de vue pour aider les États Membres à avoir accès aux informations nécessaires afin de mettre en œuvre une politique véritablement globale, intégrée et équilibrée face au problème complexe et multiforme qu'est le problème mondial de la drogue.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 70/181, je donne maintenant la parole au Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Yuri Fedotov.

M. Fedotov (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) (*parle en anglais*) : La trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue est l'aboutissement d'années de travaux préparatoires intensifs et de débats ouverts et francs qui ont réuni les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les scientifiques et la société civile. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a eu l'honneur d'appuyer les vastes travaux préparatoires menés par la Commission des stupéfiants. Si un message s'est dégagé des nombreuses discussions, formelles et informelles, tenues et des contributions concrètes apportées par les partenaires de l'ONU et divers organes intergouvernementaux et organisations non gouvernementales, c'est que la politique mondiale

en matière de drogues doit donner la priorité à l'être humain.

Donner la priorité à l'être humain signifie d'abord qu'il faut réaffirmer les principes fondamentaux du système mondial de contrôle des drogues et mettre l'accent sur la santé et le bien-être des personnes, un des objectifs fondateurs des conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Donner la priorité à l'être humain signifie qu'il faut élaborer des stratégies équilibrées fondées sur la santé et les droits de l'homme et promouvoir la sûreté et la sécurité de toutes nos sociétés. Donner la priorité à l'être humain signifie qu'il faut envisager l'avenir et prendre conscience que les politiques en matière de drogues doivent avant tout préserver le potentiel des jeunes afin de les encourager à adopter des modes de vie sains et de promouvoir un développement sûr. Donner la priorité à l'être humain revient à mettre en rapport les mesures visant à faire face au problème mondial de la drogue avec les objectifs plus larges du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui ouvre de nouvelles perspectives.

Donner la priorité à l'être humain signifie qu'il faut reconnaître notre responsabilité commune concernant le problème mondial de la drogue sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Cela suppose que nous aidions les pays aux ressources et capacités limitées à s'attaquer à la menace à la paix, à la sécurité, au développement et à la santé que représentent les drogues illicites, y compris en encourageant d'autres moyens de subsistance, en renforçant des capacités judiciaires efficaces et responsables pour lutter contre l'offre, et en améliorant les services de prévention et de traitement. Néanmoins, nos approches intégrées et équilibrées du problème mondial de la drogue ont peu de chances de donner des résultats si les engagements politiques annoncés ne sont pas pleinement appuyés par des ressources financières adéquates.

La présente session extraordinaire de l'Assemblée générale offre une occasion très importante, à un moment déterminant, de comprendre de manière plus globale et plus collective les problèmes auxquels nous devons faire face ensemble. J'espère vivement que les recommandations ambitieuses figurant dans le projet de document final (A/S-30/L.1, annexe) – que la Commission des stupéfiants a adopté par consensus et que l'Assemblée générale devrait maintenant approuver – pourront réellement contribuer à promouvoir

les mesures urgentes, communes et concertées dont nous avons tant besoin.

En tant qu'entité du système des Nations Unies jouant un rôle de chef de file s'agissant de relever les défis posés par les drogues illicites, l'ONUDC reste résolu à travailler avec la communauté internationale pour concrétiser les engagements convenus. Nous comptons sur l'appui politique et financier des États Membres pour nous permettre de le faire de manière efficace et efficiente. En étroite coopération avec nos partenaires, l'ONUDC continuera à aider les États par le biais des programmes de nos bureaux extérieurs et mondiaux, qui se fondent sur notre vaste de terrain et nos compétences en matière de recherche, et à promouvoir des interventions intégrées aux niveaux mondial, interrégional, régional et national.

Nous restons pleinement déterminés à aider les États Membres à garantir l'accès aux drogues placées sous contrôle pour soulager la douleur et les souffrances; à encourager des politiques de prévention, de traitement, de réadaptation et de réinsertion fondés sur l'expérience, la science, la santé publique et les droits de l'homme; à arrêter les criminels et à empêcher et combattre la culture, la production et le trafic illicites. Nous utilisons tous les outils à notre disposition, comme le prévoient les conventions pertinentes relatives à la drogue, à la corruption, à la criminalité transnationale organisée et au terrorisme, ainsi que les normes, règles et directives pertinentes de l'ONU, pour lutter contre la criminalité organisée, le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites associés à la drogue. Les États Membres peuvent compter sur l'appui de l'ONUDC pour le suivi de la présente session extraordinaire, et jusqu'à l'examen de 2019 et au-delà.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 70/181, je donne maintenant la parole à M. Werner Sipp, Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

M Sipp (Organe international de contrôle des stupéfiants) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de prendre la parole devant l'Assemblée aujourd'hui à la présente session extraordinaire consacrée au problème mondial de la drogue en ma qualité de Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS). Il est tout à fait opportun que cette trentième session extraordinaire historique se penche sur le problème mondial de la drogue, dont les effets touchent directement ou indirectement tous les

êtres humains, toutes les régions et toutes les couches de la société.

Je salue les importants préparatifs menés dans la perspective de cette session extraordinaire, notamment par la Commission des stupéfiants. Pourtant, le travail ne fait que commencer. Les débats qui vont avoir lieu durant les trois prochains jours auront pour but d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, et d'évaluer les résultats obtenus et les difficultés rencontrées dans la lutte contre le problème mondial de la drogue.

L'Assemblée générale a estimé que cette session extraordinaire était l'occasion de tenir un débat de haut niveau et de vaste portée avant la date butoir de 2019, afin de poursuivre la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action. Et le Secrétaire général a encouragé les États Membres à utiliser la session extraordinaire de cette année « pour tenir un débat large et ouvert qui envisage toutes les options ».

Les participants ont une tâche importante qui les attend : ils doivent faire le bilan des réalisations et des lacunes en matière de contrôle des drogues et échanger les pratiques optimales en la matière. La session extraordinaire montrera la voie à suivre pour la politique en matière de drogues. L'OICS a contribué à ce processus en clarifiant et en mettant en exergue les principes consacrés par les conventions pertinentes, en recensant les insuffisances en matière de mise en œuvre et en formulant des recommandations spécifiques sur la base de ces conventions.

L'évaluation qu'a faite l'OICS de la mise en œuvre de la Déclaration politique de 2009 est contrastée. Des succès remarquables ont été obtenus grâce à la mise en place du système international de contrôle des drogues. Par exemple, en raison du contrôle du commerce international licite des substances inscrites, les détournements de drogue du marché licite vers le marché noir ont été sensiblement réduits. Au cours de la dernière décennie, de nombreux pays se sont efforcés de développer des programmes de prévention et de traitement de la toxicomanie et de réduire les conséquences négatives de la toxicomanie. Enfin, la coopération internationale sur les questions liées à la drogue a été renforcée.

Toutefois, certains des objectifs de la Déclaration politique de 2009 n'ont toujours pas été atteints. La disponibilité des substances contrôlées à des fins médicales et scientifiques demeure insuffisante. Dans le monde, la demande et l'offre de drogues illicites n'ont pas été sensiblement réduites, et nous assistons à l'apparition continuelle de nouvelles substances psychoactives. En outre, certains des principes fondamentaux des conventions et des déclarations politiques ne sont pas appliqués comme il se doit.

Dans les prochains jours, les participants auront la possibilité de convenir d'une ligne d'action et de s'y tenir. Dans trois ans seulement, soit en 2019, la communauté internationale examinera de façon définitive la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009 ainsi que des engagements pris à la présente session extraordinaire. Une fois de retour dans leurs pays, tous les représentants ici présents auront pour tâche de traduire cette volonté politique sur le terrain en mettant en œuvre ces engagements. En lançant cet appel à l'action, je voudrais souligner que le cadre de cette mise en œuvre existe déjà : ce sont les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et les déclarations politiques. Je vais brièvement souligner quelques domaines clefs où l'action de la communauté internationale est nécessaire.

La promotion de la santé et le bien-être de l'humanité sont l'objectif ultime des conventions relatives à la lutte contre la drogue. À cette fin, les conventions ont été élaborées par les États parties en vue de garantir la disponibilité des stupéfiants et des substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques, tout en empêchant la culture, la fabrication, le détournement, le trafic et l'abus des drogues illicites.

Il y a un grave déséquilibre concernant la disponibilité des médicaments contenant des substances contrôlées et l'accès à ceux-ci. Environ les trois quarts de la population mondiale n'ont pas dûment accès à un traitement pour soulager la douleur. L'OICS n'a eu de cesse d'appeler les pays à combler le fossé qui existe dans le monde en matière de soulagement de la douleur et à garantir la disponibilité des stupéfiants et des substances psychotropes à cette fin. Dans notre rapport de 2015 sur la disponibilité, nous avons formulé des recommandations spécifiques à l'intention des gouvernements et nous restons disposés à les aider.

Historiquement, la lutte contre la drogue a consisté à réduire l'offre, mais on reconnaît de plus en plus qu'il est important de mettre en œuvre les traités

de manière globale, intégrée et équilibrée et dans le strict respect des droits de l'homme. Une telle approche est essentielle pour répondre à la nature complexe et multiforme du problème de la drogue. Par exemple, la promotion de moyens de subsistance différents est essentielle si l'on veut que les efforts de répression et d'éradication soient efficaces à long terme. Promouvoir la cohésion sociale par la fourniture de différents services communautaires peut contribuer grandement à la lutte contre le problème de la drogue, en particulier dans les communautés marginalisées.

Miser sur la réduction de la demande, notamment sur la prévention primaire, l'éducation, le traitement, la réadaptation et la réinsertion des toxicomanes, promeut la santé publique et le bien-être et permet aussi de réduire le nombre d'utilisateurs potentiels. En fait, réduire la demande est sans doute le meilleur moyen de réduire l'offre. En outre, les programmes et les services de réduction de la demande sont plus rentables en termes de réduction des crimes et de coûts des soins de santé. La prévention de la toxicomanie, en particulier chez les jeunes, doit rester l'objectif principal des politiques et des pratiques de contrôle des drogues. La prévention et la réduction des conséquences sanitaires et sociales néfastes associées à la toxicomanie, telles que la transmission du VIH parmi les usagers de drogues injectables, devraient aussi être un aspect fondamental d'une approche globale et équilibrée.

Il y a lieu de se réjouir de l'évolution des politiques et des pratiques de contrôle des drogues dans de nombreux pays au cours des dernières années, puisqu'on est passé d'une approche axée essentiellement sur l'incarcération et la justice pénale à une approche davantage orientée vers la santé. C'est tout à fait compatible avec les conventions en vigueur, qui accordent aux États une certaine marge de manœuvre pour adopter des mesures, telles que le traitement et la désintoxication, en remplacement ou en sus des sanctions pénales pour les délinquants, principalement ceux qui souffrent d'une dépendance à la drogue. En effet, les conventions internationales relatives au contrôle des drogues appellent à une réponse proportionnée aux délits liés à la drogue. Si la Convention sur les substances psychotropes de 1971 dispose que « les infractions graves [doivent être] dûment sanctionnées, par exemple par une peine d'emprisonnement », il n'y a aucune obligation conventionnelle d'incarcérer les toxicomanes qui ont commis des infractions mineures. Les conventions accordent une certaine souplesse aux États pour ce qui est de déterminer les sanctions

appropriées, y compris des mesures non punitives ou non privatives de liberté, par exemple pour possession de drogues destinées à la consommation personnelle.

Toutefois, la souplesse a ses limites. Elle ne s'étend pas à l'utilisation non médicale de drogues. L'adoption récente dans certains pays de législations qui autorisent et réglementent l'usage non médical des substances contrôlées, en particulier le cannabis, est clairement contraire aux conventions. Ces législations remettent en cause le consensus international sur lequel repose la coopération internationale. Les États parties aux conventions ont la responsabilité de répondre à ce défi.

Ces dernières années, nous avons vu apparaître un certain nombre de problèmes nouveaux liés au contrôle des drogues qui, sans être prévus dans les conventions, doivent et peuvent être traités dans le cadre de la coopération internationale. Les nouvelles substances psychoactives représentent un problème pour la communauté internationale en raison de leur omniprésence et de leur nature éphémère. L'OICS collabore avec les autorités des États Membres afin de faciliter l'échange d'informations sur les cas impliquant ces substances. L'Organe a émis des directives à l'intention de huit gouvernements concernant la création de partenariats avec le secteur privé en vue de contrôler les produits chimiques précurseurs et de lutter contre l'apparition de précurseurs « sur mesure ». Cependant, aucune solution au problème des nouvelles substances psychoactives n'a été trouvée à ce jour.

La présente session extraordinaire de l'Assemblée générale est une occasion opportune de réaffirmer l'engagement pris en faveur de la mise en œuvre de politiques et de pratiques reposant sur les principes fondamentaux des trois conventions et des Déclarations politiques de 1998 et 2009, à savoir le principe d'une approche équilibrée, le principe de responsabilité partagée, le principe de proportionnalité et le respect des droits de l'homme. Qu'il me soit permis de rappeler que les conventions n'ont jamais appelé à une guerre contre la drogue. Les politiques de certains pays, qui s'accompagnent d'une application militarisée de la loi, du mépris des droits de l'homme, de l'incarcération excessive, du refus de proposer un traitement médical approprié ou d'approches inhumaines ou disproportionnées, ne sont pas conformes aux principes des conventions.

L'avenir de la politique mondiale en matière de drogues ne se caractérise pas par une fausse dichotomie

entre une prétendue guerre contre la drogue, d'une part, et la légalisation ou la réglementation de l'usage non médical, d'autre part. Il est également inutile de rechercher des approches dites nouvelles. En fait, nous n'avons pas vraiment besoin d'une approche nouvelle de la politique mondiale en matière de drogues. Bien au contraire, ce qu'il nous faut, c'est mieux appliquer les principes des traités relatifs au contrôle des drogues, qui supposent une politique équilibrée et globale au sein de laquelle la santé et le bien-être occupent la place centrale.

Je voudrais saluer les efforts des nombreuses personnes qui luttent contre le problème de la drogue sous tous ses aspects dans tous les pays du monde. Leurs actions sont essentielles à la promotion de la santé et du bien-être de l'humanité, objectifs ultimes de notre travail. L'Organe international de contrôle des stupéfiants espère vivement poursuivre sa coopération avec les gouvernements et la société civile afin d'aider les États Membres à améliorer la situation en matière de contrôle des drogues dans le monde entier.

Pour terminer, je voudrais rappeler l'engagement collectif des participants à respecter le principe de responsabilité commune et partagée dans le cadre de la lutte contre le problème mondial de la drogue. Ils ont une responsabilité personnelle et professionnelle d'honorer les engagements pris dans cette salle et d'empêcher que le problème mondial de la drogue ne nuise aux individus et aux sociétés. Je souhaite aux membres de l'Assemblée plein succès dans leur noble entreprise.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 70/181, je donne maintenant la parole à M^{me} Margaret Chan, Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé.

M^{me} Chan (Organisation mondiale de la Santé) (*parle en anglais*) : Le problème mondial de la drogue est une préoccupation majeure de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'organisme chef de file des Nations Unies dans le domaine de la santé. Je dois remercier tous les États Membres de la grande attention qu'ils ont portée à la santé publique dans le projet de document final (A/S-30/L.1, annexe).

Les dommages sanitaires et sociaux dus à l'usage illicite de substances psychoactives sont énormes, à commencer par les effets nocifs qu'elles exercent sur la santé physique et mentale des utilisateurs, réduisant considérablement la durée et la qualité de leur vie. La consommation de drogues nuit aux

familles et aux communautés du fait des crimes qui sont perpétrés contre des biens et des personnes. Elle contribue au trafic des stupéfiants et aux blessures résultant d'accidents domestiques, à la maltraitance des enfants, aux violences sexistes et à d'autres formes de violence. Les membres de l'Assemblée connaissent fort bien les statistiques mondiales. Je n'ai pas besoin de les leur rappeler. Néanmoins, je voudrais signaler que, selon les estimations, 27 millions de personnes souffrent de troubles liés à l'usage de drogues. Plus de 400 000 d'entre elles meurent chaque année. L'usage de drogues par injection est responsable d'environ 30 % des nouveaux cas d'infection au VIH en dehors de l'Afrique subsaharienne. L'usage de drogues par injection contribue de manière significative aux épidémies d'hépatite B et d'hépatite C dans toutes les régions du monde. Environ 10 millions de personnes qui s'injectent des drogues sont aujourd'hui porteuses du virus de l'hépatite C. Les membres de l'Assemblée savent-ils combien coûte le traitement de l'hépatite C? Son coût est exorbitant; même les pays les plus riches du monde ne peuvent se le permettre.

De l'avis de l'OMS, les politiques en matière de drogues qui mettent l'accent presque exclusivement sur le système de justice pénale doivent être élargies à une approche axée sur la santé publique. Une approche axée sur la santé publique commence par la science et commence par les faits. Elle nous apprend plusieurs choses.

Premièrement, on peut prévenir la toxicomanie. Les troubles liés à la toxicomanie peuvent être traités. La dépendance à la drogue qui contribue à la criminalité peut être réduite. Les personnes toxicomanes peuvent être aidées et réinsérées au sein de la société pour y jouer un rôle productif. L'OMS promeut un ensemble complet d'interventions pour atteindre ces objectifs, et les faits montrent que cela marche. Certaines des interventions les plus efficaces visent à réduire les problèmes liés à l'injection de drogues. L'OMS recommande ainsi la fourniture de matériel d'injection stérilisé par le biais de programmes d'échange d'aiguilles et de seringues. Elle recommande la thérapie de substitution aux opiacés, qui constitue le traitement le plus efficace pour les personnes dépendantes aux opiacés.

Tout indique que ces programmes profitent non seulement aux individus, mais également aux communautés tout entières, parce qu'ils réduisent la criminalité et les troubles à l'ordre public. J'ai une anecdote à ce sujet. Je travaillais auparavant dans une

ville appelée Hong Kong. Nous avons adopté l'un des programmes de réduction des risques les plus énergiques et les plus progressistes au monde. Nous l'avons baptisé le programme de substitution à la méthadone, et je voudrais souligner qu'après sa mise en œuvre, la petite délinquance a reculé dans toute la ville. Les drogués n'arrachaient plus les colliers en or des femmes pour pouvoir alimenter leur addiction. Je me fonde sur mon expérience personnelle, et j'encourage les gouvernements à envisager ce type de programmes. Ils ne sont pas faciles, mais ils fonctionnent.

L'OMS s'implique dans une autre facette du problème mondial de la drogue dont il est urgent de s'occuper. Les conventions internationales relatives au contrôle des drogues imposent une double obligation aux gouvernements – celle de prévenir les abus, le détournement et le trafic, mais aussi celle de veiller à la disponibilité des substances placées sous contrôle destinées à des fins médicales et scientifiques. Nombreuses sont les substances sous contrôle qui jouent un rôle critique dans le domaine des soins médicaux – pour le soulagement de la douleur, l'anesthésie, la chirurgie et le traitement des troubles mentaux. Malheureusement, l'obligation de prévenir les abus a suscité beaucoup plus d'intérêt que l'obligation de veiller à la disponibilité des produits aux fins des soins médicaux. Selon les estimations de l'OMS, 80 % de la population mondiale vit dans des pays qui n'ont aucun accès, ou un accès très restreint, aux médicaments contrôlés utilisés pour soulager les douleurs modérées à sévères.

Lorsque tous les participants qui sont ici aujourd'hui rentreront chez eux après avoir adopté le projet de document final et commenceront à le mettre en œuvre, je les exhorte tous à, comme le Vice-Secrétaire général l'a déclaré, ne pas oublier les êtres humains. Nous ne devons pas oublier le droit des êtres humains de bénéficier de traitement et de soins – le droit de ceux qui souffrent de cancer, et qui meurent dans d'atroces souffrances parce que leurs douleurs ne sont pas soulagées; le droit de ceux qui veulent se libérer de l'emprise de la drogue mais qui n'obtiennent aucune aide des services sanitaires ou sociaux; et le droit des millions de personnes qui, parce qu'elles se sont droguées par injection, ont vu le VIH ou l'hépatite aggraver leur malheur. L'OMS et ses partenaires, en particulier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, organisme dont nous sommes très proches, se tiennent prêts à s'acquitter des tâches que la présente session extraordinaire leur confiera.

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Présentation du rapport de la Commission des stupéfiants sur ses travaux préparatoires

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Khaled Shamaa, Président du Conseil chargé par la Commission des stupéfiants des préparatifs de la session extraordinaire, qui va présenter le rapport de la Commission sur ses travaux préparatoires, publié sous la cote A/S-30/4.

M. Shamaa (Commission des stupéfiants) (*parle en anglais*) : C'est avec un immense plaisir que je prends la parole devant l'Assemblée aujourd'hui en ma qualité de président du Conseil chargé par la Commission des stupéfiants des préparatifs de la présente session extraordinaire.

Pendant la session extraordinaire, les représentants des États Membres, des organisations internationales et de la société civile, ainsi que d'autres parties prenantes vont pouvoir échanger des informations et des vues, dans le cadre du débat général et de cinq tables rondes, et au cours d'une grande variété d'autres réunions. Les représentants des États Membres auront l'occasion de s'engager à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue, dans toute sa complexité et dans ses innombrables manifestations, en recommandant les mesures opérationnelles à prendre pour améliorer la santé, la sûreté et le bien-être de toute l'humanité.

Aujourd'hui, j'ai l'honneur de présenter le rapport de la Commission des stupéfiants sur ses travaux préparatoires, publié sous la cote A/S-30/4. Ce document présente les points saillants de l'engagement et de l'intense travail préparatoire de la Commission des stupéfiants, mené depuis deux ans à Vienne de manière ouverte. Dès sa cinquante-septième session, en mars 2014, la Commission s'est engagée dans un processus préparatoire intensif, qui a été suivi par l'adoption de la résolution 69/200 de l'Assemblée générale. Quatorze réunions intersessions et quatre débats spéciaux consacrés aux préparatifs ont été tenus en marge des cinquante-septième, cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions de la Commission. Outre les séances officielles, une série de manifestations informelles ont été organisées tout au long de ces deux années – il s'agissait de manifestations spéciales, de consultations, de discussions interactives informelles et d'autres événements, à Vienne ou ailleurs. Il nous semblait indispensable d'entendre différents points de

vue qui reflétaient également la diversité des situations, des difficultés et des enseignements tirés sur le terrain.

Le processus préparatoire a revêtu un caractère inclusif et ouvert et a donné lieu à un échange d'informations sur le fond. Le Conseil a collaboré étroitement avec une large gamme de parties prenantes, notamment des organisations intergouvernementales, des entités des Nations Unies, des organisations régionales, la société civile, la communauté scientifique et, surtout, les jeunes. L'engagement et la détermination de toutes ces parties prenantes dans le cadre de leurs efforts pour porter leurs expériences à l'attention des États Membres et les uns des autres doivent être salués. Les déclarations, documents de conclusion et exposés qui ont été présentés à toutes les manifestations ont été publiés en continu sur le site Web consacré au processus préparatoire, lequel a fini par devenir un recueil d'informations détaillées sur les approches adoptées dans le monde pour faire face au problème mondial de la drogue et a permis à tous de contribuer au processus.

En ce qui concerne les modalités de la session extraordinaire, un moment décisif des préparatifs est intervenu en mars 2015, à la cinquante-huitième session de la Commission, avec l'adoption de la résolution 58/8, qui contient les recommandations sur lesquelles l'Assemblée générale s'est prononcée en adoptant la résolution 70/181. Les modalités d'organisation des tables rondes qui auront lieu durant la session extraordinaire, en marge des séances plénières, ont été fixées par la décision 58/16 que la Commission a adoptée en décembre 2015. Ces modalités reflètent les cinq discussions interactives, tenues en mars l'an dernier au cours du débat spécial sur les préparatifs de la session extraordinaire, qui étaient elles aussi présidées par les membres du Conseil et appuyées par un panel composé de représentants des États Membres nommés par les cinq groupes régionaux, la société civile et les entités des Nations Unies. Les discussions interactives tenues à Vienne ont servi de modèle aux cinq tables rondes qui se tiendront au cours de la présente session extraordinaire sur les mêmes thèmes. J'attends la tenue de ces tables rondes avec beaucoup d'intérêt et je suis sûr que les discussions sur chacun des thèmes seront aussi utiles qu'elles l'ont été à Vienne l'an dernier.

S'agissant du projet de document final (A/S-30/L.1, annexe), la Commission a commencé à l'élaborer dès le début de l'automne 2015. Toutes les informations recueillies durant les innombrables manifestations que j'ai évoquées, ainsi que les plus de 200 pages de

contributions reçues des États Membres, ont fourni une base solide pour le document de travail que le Conseil a présenté le 24 septembre. Durant la première phase des négociations, à l'automne de 2015, les États Membres se sont surtout employés à définir les principaux éléments. Au cours de la deuxième phase, entamée en janvier de cette année, les délégations ont développé les éléments du texte en menant des négociations intenses et ouvertes sur le projet de texte d'un document final, en vue d'en définir la structure et le fond. Enfin, à sa cinquante-neuvième session, il y a un mois, la Commission a adopté un projet de document final, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » et a décidé de le transmettre à la session extraordinaire en recommandant son adoption.

Le projet de document final aborde les multiples dimensions du problème mondial de la drogue. Il contient une série de recommandations opérationnelles et exhaustives portant notamment sur la prévention et le traitement, ainsi que sur d'autres questions ayant trait à la santé, y compris la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH/sida; la disponibilité des substances placées sous contrôle destinées exclusivement à des fins médicales et scientifiques; la nécessité de prévenir et combattre la criminalité liée à la drogue et ses liens avec d'autres formes de criminalité organisée; les droits de l'homme, y compris les droits des jeunes, des enfants, des femmes et des collectivités, ainsi que des politiques et des mesures proportionnées et efficaces; la situation mouvante, les évolutions et les circonstances du moment, les dangers et risques nouveaux et persistants, dont les nouvelles substances psychoactives; le renforcement de la coopération internationale fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée; et les aspects socioéconomiques, le développement alternatif et des solutions économiques de remplacement viables.

Il est ressorti du processus préparatoire qu'il ne saurait y avoir de formule passe-partout. Les défis et les situations sur le terrain varient d'une région à l'autre, au sein d'une même région et d'un pays à l'autre. Pour faire face à nos défis communs mais différenciés, le document contient d'importantes recommandations opérationnelles et démontre notre volonté commune d'aborder et de combattre collectivement les divers aspects du problème mondial de la drogue.

Tous ces défis requièrent de toute urgence notre attention. Il est indispensable que le document final se traduise en mesures concrètes sur le terrain, et j'exhorte

les États Membres, les organismes des Nations Unies, la société civile et toutes les autres parties prenantes à promouvoir sa mise en œuvre et à y contribuer autant que possible en prenant toutes les mesures qui s'imposent. J'exhorte également chacun à communiquer en temps voulu à la Commission des stupéfiants les informations pertinentes concernant les progrès réalisés et les résultats obtenus durant la période menant à 2019 et au-delà.

Au nom des membres du Conseil, je tiens à remercier S. E. M. Mogens Lykketoft, Président de l'Assemblée générale, avec qui j'ai eu le plaisir de travailler en étroite collaboration, pour l'appui et les conseils qu'il a fournis tout au long du processus, ainsi que le Président de l'Assemblée à sa soixante-neuvième session, S. E. M. Sam Kutesa de l'Ouganda. Je voudrais également remercier S. E. l'Ambassadeur Vladimir Galuška, Président de la Commission des stupéfiants à sa cinquante-neuvième session, ainsi que son prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Arthayudh Srisamoot, de la Thaïlande, Président de la Commission à sa cinquante-huitième session, de leur coopération avec le Conseil. Je remercie par ailleurs le secrétariat de la Commission, qui a été à la disposition du Conseil, de la Commission et des délégations tout au long du processus préparatoire qui a duré deux ans, ainsi que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en général, par l'entremise de son directeur exécutif, pour avoir mis à disposition ses compétences spécialisées et son appui technique tout au long du processus. Enfin, je tiens à exprimer toute ma gratitude à tous les membres du Conseil pour le zèle et l'engagement dont ils ont fait preuve tout au long de ce processus.

Les êtres humains sont et doivent être l'objet central de cette session extraordinaire. Nous avons la responsabilité collective de faire en sorte que notre riposte au problème mondial de la drogue en 2016 et au-delà soit fondée sur la coopération internationale, la solidarité, la responsabilité commune et partagée et une action internationale concertée, en vue de promouvoir et de garantir le bien-être des peuples et des sociétés.

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Organisation de la session et adoption de l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : Afin d'accélérer les travaux de la trentième session extraordinaire et conformément aux précédents en la matière, il est proposé que les Vice-Présidents de l'Assemblée à sa trentième

session extraordinaire soient les mêmes que ceux de l'Assemblée à sa soixante-dixième session ordinaire.

Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Il est également proposé que les Présidents des grandes commissions à la soixante-dixième session ordinaire assurent les mêmes fonctions à la trentième session extraordinaire.

Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Bureau de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale est à présent entièrement constitué.

Je voudrais appeler l'attention des représentants sur une question touchant la participation du Saint-Siège et de l'État de Palestine en qualité d'États observateurs aux travaux de l'Assemblée générale. Les observateurs du Saint-Siège participeront aux travaux de la trentième session extraordinaire conformément à la résolution 58/314, du 1^{er} juillet 2004, sans qu'il ne soit à nouveau nécessaire de fournir des explications préalables avant leur intervention. Les observateurs de l'État de Palestine participeront aux travaux de la trentième session extraordinaire, conformément à la résolution 3237 (XXIX) du 22 novembre 1974, à la résolution 43/177 du 15 décembre 1988, à la résolution 52/250 du 7 juillet 1998, et à la résolution 67/19 du 29 novembre 2012, sans qu'il ne soit à nouveau nécessaire de fournir des explications préalables avant leur intervention.

Conformément à la résolution 67/276, du 3 mai 2011, et à la note du Secrétaire général publiée sous la cote A/65/856, les observateurs de l'Union européenne participeront aux travaux de la trentième session extraordinaire sans qu'il ne soit à nouveau nécessaire de fournir des explications préalables avant leur intervention.

J'aimerais pouvoir compter sur la coopération des représentants s'agissant de la longueur des interventions. Compte tenu de la durée limitée de la session extraordinaire et afin d'entendre tous les orateurs inscrits sur la liste, je serais reconnaissant aux représentants de bien vouloir prononcer des déclarations les plus brèves possible pendant le débat. Je prie instamment les représentants de bien vouloir limiter

leurs interventions à cinq minutes lorsqu'ils s'expriment au nom d'un groupe et à trois minutes lorsqu'ils s'expriment à titre national. J'encourage vivement les orateurs à respecter ce temps de parole.

Nous allons maintenant passer à l'adoption de l'ordre du jour. L'ordre du jour provisoire de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale figure dans le document publié sous la cote A/S-30/1. En vue d'accélérer ses travaux, l'Assemblée souhaitera peut-être examiner l'ordre du jour provisoire en séance plénière sans le renvoyer au Bureau.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je donc considérer que l'Assemblée souhaite adopter l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document A/S-30/1?

Il en est ainsi décidé.

Point 8 de l'ordre du jour

Adoption du document final

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue », publié sous la cote A/S-30/L.1. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée décide de l'adopter?

Le projet de résolution est adopté (résolution S-30/1).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Sargsyan (Arménie) (*parle en anglais*) : L'Arménie s'est associée au consensus sur le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-30/1, annexe), qui détermine la stratégie de l'ONU pour combattre le problème mondial de la drogue en totale conformité avec tous les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Ma délégation tient cependant à signaler que le document final ne rend pas pleinement et convenablement compte de ces buts et principes. Dans le plein respect de la Charte, nous devons

« [d]évelopper entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde ».

L'Arménie continuera de prendre les mesures adaptées afin de renforcer la coopération internationale et régionale pour lutter contre le problème mondial de la drogue dans le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, en conformité avec les buts de l'ONU tels que consacrés par la Charte des Nations Unies.

M. Berset (Suisse) : La Suisse, tout comme d'autres pays, regrette que le document final (résolution S-30/1, annexe) ne traite pas de la peine de mort, qui est toujours appliquée par quelques pays pour des crimes liés à la drogue. Nous sommes fermement opposés à l'utilisation de la peine de mort, quels que soient l'endroit et les circonstances.

Pour les crimes liés à la drogue, il n'existe aucune preuve que la peine de mort ait un effet dissuasif qui soit plus important ou plus efficace que d'autres sanctions sévères, comme les peines d'emprisonnement de longue durée. De plus, la peine de mort appliquée pour des crimes liés à la drogue ne remplit pas les critères de crimes les plus graves, c'est-à-dire des crimes commis dans l'intention de tuer, selon le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Nous partageons les préoccupations des pays confrontés à des situations d'urgence en matière de trafic de drogue, et nous sommes intéressés à échanger avec eux sur des moyens dissuasifs vraiment efficaces et sur des bonnes pratiques exemplaires. Je pense ici, par exemple, à la nécessité fondamentale de disposer d'institutions policières et pénitentiaires fonctionnelles et exemptes de corruption.

L'expérience montre que la peine capitale ne permet pas à un pays d'être débarrassé du problème de la drogue parce que, pour cela, il faut des efforts beaucoup plus importants, beaucoup plus substantiels, d'autres sortes d'efforts pour obtenir des résultats. La Suisse invite donc tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui continuent à appliquer la peine de mort à envisager un moratoire sur les exécutions, parce qu'un moratoire constitue un cadre solide qui permet de mener des recherches sérieuses, des recherches fondées sur des moyens plus efficaces destinés à résoudre les problèmes qui existent.

M. De Paiva (Brésil) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons vivement de l'adoption du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-30/1, annexe). Nous saluons votre dynamisme, Monsieur le Président, ainsi que celui du Président de la Commission des stupéfiants et le travail du Conseil chargé des préparatifs de la session extraordinaire, en particulier de son Président et de toutes les délégations participantes. Nous considérons que ce document représente une étape importante vers des politiques plus équilibrées, efficaces et humaines s'agissant de la drogue. Il constitue une bonne base pour réaliser d'autres progrès d'ici à 2019.

Néanmoins, pour l'instant, nous souhaitons réaffirmer la préoccupation du Brésil au sujet de l'application de la peine de mort pour les crimes liés à la drogue. Mon pays estime qu'aucun crime ne justifie l'application de la peine capitale, que nous considérons comme une violation des droits de l'homme. Nous déplorons donc qu'il n'y ait pas eu accord pour aborder cette question dans le document final. Le Brésil reste préoccupé par la récente augmentation du nombre d'exécutions pour des crimes liés à la drogue dans les pays qui appliquent la peine de mort.

Le respect des décisions prises dans le cadre de la souveraineté nationale est un principe essentiel de la politique étrangère du Brésil. C'est pourquoi nous voudrions proposer que ces pays, compte dûment tenu de leurs réalités nationales, envisagent la possibilité d'adopter un moratoire sur l'application de la peine de mort pour les crimes liés à la drogue en vue de son abolition finale. Nous espérons que cette question fera l'objet d'un nouvel examen et de discussions constructives alors que nous nous rapprochons de l'examen, en 2019, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

M^{me} Chacón Echeverría (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'est associée au consensus qui a permis l'adoption de la résolution S-30/1, car nous considérons que cette résolution marque un progrès en accordant une importance nouvelle à la lutte contre le problème mondial de la drogue et en l'abordant selon une approche globale. Toutefois, le Costa Rica regrette vivement que ce document ne fasse pas mention de la peine de mort, ce qui est en contradiction avec la décision de l'Organe international de contrôle des stupéfiants qui demande aux pays appliquant la peine

de mort d'envisager de l'abolir dans les affaires liées à la drogue.

Troisième pays au monde à avoir aboli la peine de mort, le Costa Rica est opposé par principe à la peine capitale car il considère qu'elle constitue un châtiment cruel et inhumain qui avilit l'individu, le privant de ses droits les plus fondamentaux, tels la dignité et le droit à la vie. Il n'y a aucun cas ni aucun délit pour lesquels l'application de la peine de mort puisse être considérée comme juste ou justifiée. De plus, nous savons par expérience qu'un système de justice pénale efficace est possible sans avoir recours à la peine de mort.

Absolument rien ne prouve que la peine de mort ait un effet dissuasif en matière de crimes. Toute association faite à cet égard est erronée. Avec l'appui croissant apporté à la résolution 62/149 relative à un moratoire sur l'application de la peine de mort et après que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a précisé que le recours à la peine de mort ne sera jamais conforme à la lettre et à l'esprit des conventions sur les stupéfiants, le Costa Rica demande à tous les États qui maintiennent encore la peine de mort dans leur législation d'instituer un moratoire sur son application.

M Hoie (Norvège) (*parle en anglais*) : En 2012, l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 67/193, de convoquer une session extraordinaire pour examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, et procéder notamment à une évaluation des progrès accomplis et des difficultés rencontrées.

La Norvège se réjouit d'être partie au consensus qui s'est dégagé sur le document final de la présente session extraordinaire (résolution S-30/1, annexe). Dans de nombreux domaines, nous voyons des évolutions positives, telles que la plus grande attention accordée à la santé et la nécessité de reconnaître différentes approches nationales.

Toutefois, nous reconnaissons que le processus n'a pas débouché sur un consensus sur des mesures que la Norvège considère comme essentielles pour adopter une approche humaine et efficace face aux problèmes actuels et futurs de la lutte contre la drogue aux niveaux national et mondial. Nous aurions aimé voir les droits de l'homme évoqués dans des termes plus forts, en particulier pour ce qui est de la peine de mort pour les infractions liées à la drogue et de la nécessité de

réponses plus professionnelles aux auteurs d'infractions à la législation sur les stupéfiants. La notion de réduction des risques aurait dû être retenue. Des preuves existent qui montrent que ces aspects ont un rôle essentiel dans la réduction des immenses risques que les drogues font courir aux personnes et à la société.

La volonté du Gouvernement, la participation de la société civile et un rôle plus large joué par l'Organisation des Nations Unies sont nécessaires pour veiller à l'efficacité de la lutte mondiale contre la drogue, où la priorité est donnée à l'homme. Cela exige une cohérence entre la lutte contre la drogue, la sécurité, les droits de l'homme, la santé publique et la politique de développement.

Certes, le document final de la session extraordinaire, en tant que tel, est un pas dans la bonne direction, mais nous devons continuer d'examiner et d'aborder ces questions dans les années à venir, et nous espérons que leur importance sera plus largement reconnue en 2019 et au-delà. La Norvège entend être un fervent défenseur d'une approche plus progressive.

M Romani Gerner (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay voudrait prendre la parole pour expliquer son vote, étant donné qu'il a travaillé d'arrache-pied avec plusieurs États pour que l'on parvienne à ce document final (résolution S-30/1, annexe), qui résulte d'un consensus dans lequel nous voulions que toutes les voix soient prises en compte. À l'instar de nombreux collègues et représentants des États qui ont pris la parole avant moi, nous regrettons profondément que le document n'inclue pas un moratoire sur la peine de mort, laquelle est une atteinte au plus fondamental des droits de l'homme – le droit à la vie. Ce n'est pas une question d'efficacité du droit pénal, mais de respect des instruments relatifs aux droits de l'homme auxquels nous avons tous souscrits au titre de la Charte des Nations Unies.

Nous regrettons aussi qu'au cours des discussions qui ont abouti à ce document, on n'a pas suffisamment parlé de la nécessité de dépénaliser la détention, aux fins d'un usage personnel, de substances placées sous contrôle. Il ne s'agit pas d'un mandat issu des conventions, mais plutôt d'un droit fondamental qui doit être protégé. En outre, nous déplorons l'absence d'un équilibre sérieux et responsable du Plan d'action que nous nous sommes fixé auparavant et qui est actuellement en application.

Enfin, nous déplorons aussi la réticence à adopter et accepter le modèle de réduction des risques et dégâts, qui a pourtant contribué énormément à apaiser les angoisses et qui vise à renforcer la coopération et la lutte contre le problème mondial de la drogue.

M^{me} Smith (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de prendre la parole pour expliquer la position de la Jamaïque sur le document final (résolution S-30/1, annexe) qui vient d'être adopté.

La Jamaïque appuie le consensus sur le document final qui, nous le reconnaissons, est le résultat d'un long et difficile processus de négociations, y compris de consultations multinationales et de contributions des États Membres, de la société civile, d'organisations internationales et d'organismes des Nations Unies. Malgré les larges divergences de vues, nous notons que d'importants progrès ont été réalisés, notamment les références faites à la nécessité d'adopter des stratégies intégrées et équilibrées en lieu et place de l'incarcération pour infractions mineures liées aux drogues, l'importance de donner des preuves scientifiques à l'appui de l'évaluation des politiques relatives aux drogues, au développement alternatif et à la réduction de la demande.

La Jamaïque est toutefois déçue que le document ne donne pas aux pays une marge de manœuvre suffisante pour élaborer des politiques nationales adaptées à leurs circonstances, notamment pour reconnaître les utilisations traditionnelles de cannabis dans nos sociétés et en tant que sacrement religieux. En outre, il n'y a aucun mécanisme de suivi pour examiner l'architecture mondiale de contrôle des drogues et faire des recommandations aux États Membres sur la meilleure manière d'adapter la réponse mondiale.

Bien que le document ne soit pas tout à fait à la hauteur des aspirations de la Jamaïque, nous sommes déterminés à rester engagés dans un dialogue constructif. Nous encourageons la communauté internationale à continuer d'aller de l'avant et à aborder le problème mondial de la drogue d'une manière qui reflète les réalités contemporaines en constante évolution.

M. Budiman (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais me féliciter de l'adoption du document final (résolution S-30/1, annexe), qui marque un jalon important dans la perspective de 2019.

Nous voudrions faire consigner les positions de principe suivantes de notre délégation concernant des

questions importantes ayant trait à la peine de mort. Nous tenons à réaffirmer qu'il n'existe pas de consensus international sur l'abolition de la peine de mort. La peine de mort n'est pas interdite en vertu du droit international. L'application de la peine de mort relève de la justice pénale des États, et c'est aux autorités compétentes qu'il revient de trancher sur cette question. En d'autres termes, chaque État a le droit souverain de décider de son propre système de justice, en tenant compte de ses propres circonstances. Chaque État a le droit souverain de choisir son propre système politique, économique, social et judiciaire, en se fondant sur ce qui est dans son meilleur intérêt. Pourtant, il est manifeste que l'initiateur du débat sur cette question dans cette enceinte a décidé qu'un seul point de vue sur la question doit prévaloir. Nous tenons à réaffirmer clairement que la peine de mort est une composante importante de notre système de justice et d'application de la loi. Elle ne s'applique que pour les crimes les plus graves et est utilisée comme moyen de dissuasion.

Nous nous trouvons tous ici aujourd'hui parce que le problème mondial de la drogue continue de constituer une menace pour la sûreté et la sécurité de tous. La production et le transport de drogue sont comme une grande entreprise multinationale sophistiquée, gérée par des syndicats impitoyables qui mettent en péril la vie de leurs victimes à des fins lucratives. Nous oublions souvent les victimes. Les trafiquants infligent des peines énormes à leurs victimes, y compris la peine de mort. Nous avons mis en place des garanties juridiques appropriées qui prennent en compte des politiques nationales visant à prévenir toute erreur judiciaire.

Les États suivants souhaitent qu'il soit pris acte de leur appui à la présente déclaration : Le Royaume de Bahreïn, le Brunéi Darussalam, la Chine, l'Égypte, l'Iran, le Koweït, la Malaisie, le Sultanat d'Oman, le Pakistan, l'État du Qatar, l'Arabie saoudite, Singapour, le Soudan et le Yémen.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote.

Nous allons maintenant entendre des déclarations après l'adoption de la résolution. Je donne la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Mimica (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres ainsi que des pays suivants, qui s'associent à cette

déclaration – l'Albanie, Andorre, l'Argentine, l'Australie, la Bosnie-Herzégovine, le Canada, Cabo Verde, le Chili, la Colombie, El Salvador, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Géorgie, l'Islande, le Liechtenstein, le Mexique, Monaco, le Monténégro, la Namibie, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, l'Ouzbékistan, le Panama, la République de Moldova, Saint-Marin, la Serbie, la Turquie, l'Ukraine et l'Uruguay – afin d'évoquer la question de la peine de mort en lien avec l'adoption du document final (résolution S-30/1, annexe).

Nous regrettons profondément que le document final ne contienne aucune disposition sur la peine de mort. Nous nous opposons fermement et sans équivoque à la peine de mort en toutes circonstances. Nous considérons qu'elle porte atteinte à la dignité humaine et que les erreurs commises dans son application sont irréversibles. De plus, l'imposition de la peine de mort pour les infractions liées à la drogue est contraire aux normes du droit international, en particulier le paragraphe 2 de l'article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. L'appui sans précédent en faveur de la résolution 69/186 de l'Assemblée générale relative à un moratoire sur l'application de la peine de mort, qui a été adoptée en décembre 2014, signalait un nouvel élan international en faveur d'une application limitée de la peine de mort, y compris en ce qui concerne le nombre d'infractions pour lesquelles elle est imposée.

Nous demandons instamment à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de mettre en œuvre un moratoire sur l'application de la peine de mort en tant que première étape vers son abolition définitive. Par ailleurs, nous saluons la décision prise par l'Organe international de contrôle des stupéfiants d'appeler les pays, qui continuent d'appliquer la peine de mort, à envisager son abolition pour les infractions liées à la drogue, et nous saluons la déclaration de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime selon laquelle le recours à la peine de mort n'a jamais été dans l'esprit ni dans la lettre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Nous encourageons également les États Membres à adopter des mesures permettant d'éviter que la justice pénale ou d'autres formes d'assistance internationale n'aboutissent à l'application de la peine de mort, et à faire en sorte que les organismes internationaux soient tenus responsables du respect de cette obligation et de toute autre obligation en matière de droits de l'homme.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 8 de l'ordre du jour.

Point 7 de l'ordre du jour

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Jimmy Morales, Président de la République du Guatemala.

Le Président Morales (*parle en espagnol*) : Dans la prétendue guerre contre les drogues, ce sont des pays comme le Guatemala qui ont payé le plus lourd tribut en supportant ce fardeau injuste qu'est la perte de vies humaines.

Je peux honnêtement dire que le Guatemala a honoré ses obligations internationales en participant à ce combat en dépit de ses ressources extrêmement limitées et au détriment de ses investissements dans la santé, l'éducation et le développement. C'est pourquoi, de concert avec la Colombie et le Mexique, nous avons proposé l'organisation de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale comme une occasion historique non seulement de réfléchir de manière critique à l'efficacité et aux défis de la politique mondiale en matière de drogues, mais aussi de réorienter, d'améliorer et d'approfondir la coopération internationale face à ce problème.

Nous savons que les objectifs de la politique mondiale actuelle n'ont pas été pleinement atteints, qu'il y a des effets indésirables et que les progrès ont été limités. Nous savons également que cette politique doit être adaptée aux nouvelles réalités qui se présentent si nous voulons relever les défis qui se posent dans chaque région et chaque pays. En conséquence, il vaut la peine de se demander : si nos ressources sont extrêmement limitées et nos besoins sociaux extrêmement importants, quelle doit être notre priorité?

Le Guatemala a favorisé et facilité un dialogue ouvert et pluraliste, en tenant compte des réalités et des intérêts de tous les pays et en cherchant à trouver un terrain d'entente en faveur d'une politique en matière de drogues plus efficace et plus humaine. C'est pourquoi nous nous félicitons des progrès réalisés. Je voudrais souligner trois points clefs.

Premièrement, la résolution réaffirme que la santé physique et morale de l'humanité constitue l'objectif des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, ce qui peut nous conduire à privilégier une approche humaine, axée sur la santé publique et non pas sur des mesures simplement punitives. Deuxièmement, la résolution reconnaît que les politiques en matière de drogues doivent être

conformes à la Déclaration universelle des droits de l'homme, plaçant l'individu, et non pas des substances, au cœur de ces politiques. Troisièmement, la résolution reconnaît que les conventions internationales sont suffisamment souples pour permettre aux pays de mettre en œuvre des politiques de lutte contre la drogue selon leurs priorités et leurs besoins, ce qui signifie que chaque État peut décider de manière souveraine de la politique qui répond le mieux à ses réalités, à ses défis et à ses intérêts spécifiques.

L'un des changements les plus importants que nous devons apporter aux politiques actuelles en matière de drogues est d'accorder la priorité à la réduction de la demande, plutôt que de nous concentrer uniquement sur la réduction de l'offre. Nous devons veiller à ce que les politiques en matière de drogues soient équilibrées et intégrées. À cet égard, nous nous félicitons de l'approche équilibrée qui commence à être adoptée dans certains pays développés. Dans le même temps, nous pensons qu'une telle approche doit être une priorité de la communauté internationale vis-à-vis des pays en développement.

Je me dois de souligner que, dans le cadre de la mise en place d'une politique intégrée et équilibrée, notre pays commencera également à diversifier la coopération internationale qu'il reçoit à l'appui de sa politique en matière de drogues pour la réorienter vers des domaines importants, tels que le développement humain durable, y compris le développement alternatif, ainsi que les soins, le traitement et la réinsertion sociale des usagers problématiques, ou encore la prévention de la consommation en général.

Enfin, nous sommes conscients que le processus ne fait que commencer, et nous sommes convaincus que le document final (résolution S-30/1, annexe) que nous avons adopté est une première étape qui nous conduira à une politique mondiale dans le cadre de laquelle l'être humain sera la priorité.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Enrique Peña Nieto, Président des États-Unis du Mexique.

Le Président Peña Nieto (*parle en espagnol*) : L'Organisation des Nations Unies est l'instance suprême pour gérer et surmonter les défis mondiaux de notre temps. C'est pourquoi, en 2012, la Colombie, le Guatemala et le Mexique ont requis la convocation de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue. L'objectif en est

d'examiner la stratégie internationale en place et, par-dessus tout, de définir des solutions meilleures, du point de vue des droits de l'homme, de la prévention et de la santé publique – des solutions axées sur le bien-être des personnes.

Force est de constater que ces dernières années, les termes du débat ont changé et qu'un consensus commence à se faire jour, qui privilégie une réforme en profondeur du régime international consacré au problème de la drogue. Une nouvelle approche se dessine qui combat résolument les criminels, mais qui, au lieu de criminaliser les consommateurs, leur ouvre des possibilités et leur offre des alternatives. Nous devons faire preuve de fermeté et continuer à faire ce qui a fonctionné. Mais nous devons aussi faire preuve de souplesse et changer ce qui n'a pas donné de résultats. L'approche fondée essentiellement sur la prohibition – « la guerre contre la drogue » lancée dans les années 70 – n'a pas réussi à faire reculer la production, le trafic ou la consommation de drogues dans le monde.

Le trafic de drogue reste l'une des activités les plus lucratives du crime organisé et un facteur déterminant de son expansion transnationale. Inéluctablement, le commerce illégal de stupéfiants provoque la mort et la violence, principalement dans les pays producteurs et de transit. Depuis des décennies, le Mexique est l'un des pays les plus déterminés à lutter contre le problème de la drogue. Mon pays fait partie des nations qui ont payé un lourd, trop lourd tribut, en termes de tranquillité, de souffrances et de vies humaines – les vies d'enfants, de jeunes, de femmes et d'hommes. Nous connaissons mieux que beaucoup d'autres les limites et les implications douloureuses du modèle principalement prohibitionniste.

C'est pourquoi, depuis le début de mon mandat, nous avons cherché à aborder le phénomène de la drogue de manière plus intégrée, avec une stratégie qui évite de provoquer davantage de violences et qui implique quasiment tous les ministères du Gouvernement mexicain. Pour réduire l'offre de drogues, nous avons lutté contre le crime organisé en améliorant la coordination entre les autorités, en recourant aux systèmes de renseignement et en démantelant les structures opérationnelles et financières du milieu du crime. C'est ainsi que nous avons réussi à capturer les principaux chefs criminels et que nous avons circonscrit la violence à des régions précises de notre pays, ce qui s'est traduit par une baisse des taux de criminalité. En outre, grâce à l'utilisation des

technologies et du renseignement, nous sommes en train de localiser, d'identifier et de détruire les plantations et les laboratoires de drogues. Dans le même temps, pour réduire la demande nationale, nous avons renforcé les mesures de prévention chez les enfants et les jeunes, ainsi que le traitement des addictions. Cette démarche a été associée à la prévention sociale de la violence et de la délinquance au sein des communautés vulnérables.

Néanmoins, en dépit des efforts consentis et des résultats obtenus, nous ne serons pas totalement libres de la menace criminelle tant que la demande internationale de stupéfiants continuera de croître. Dans le modèle actuel, il faut que les pays consommateurs s'engagent davantage aussi bien à faire baisser leur demande qu'à lutter contre la criminalité transnationale organisée. L'ampleur, la sophistication et la puissance de corruption des groupes criminels se manifestent également à l'intérieur des frontières des pays consommateurs, où se déroulent les ventes finales. Face à cette situation, le Mexique prend ses responsabilités à l'égard du monde et propose ce qui suit.

Premièrement, le problème mondial de la drogue exige que la communauté internationale entérine le principe de responsabilité commune et partagée par une coopération internationale plus intense et efficace. Dans un monde interdépendant, la drogue est un sujet mondialisé qui concerne toutes les nations. Aucun pays ne peut, à lui seul, faire face à ce fléau. Or, les différences entre les politiques publiques de chaque pays rendent difficiles la coopération et l'obtention de résultats. C'est pourquoi il faut des consensus mondiaux ou du moins hémisphériques, pour combattre efficacement le problème de la drogue.

Deuxièmement, nous devons renforcer le front commun opposé à la criminalité transnationale organisée pour refermer les espaces dont disposent ses opérations financières et délits connexes. Il faut intensifier la coopération entre nos gouvernements et amplifier l'échange d'informations et les actions conjointes si nous voulons démanteler les organisations criminelles.

Troisièmement, une coordination et une collaboration accrues sont nécessaires entre les organismes spécialisés du système des Nations Unies, afin d'aborder tous les aspects du problème mondial de la drogue. Par le biais de leurs mandats distincts et d'échanges renforcés, les organismes tels que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organe international de contrôle des stupéfiants, le Programme des Nations Unies pour le développement, ONU-Femmes

et l'Organisation mondiale de la Santé doivent appuyer les États Membres dans la mise en œuvre de meilleurs programmes, politiques et stratégies de lutte contre la drogue.

Quatrièmement, les politiques publiques et les actions qui découlent de la politique internationale en matière de drogues doivent être alignées sur les efforts en faveur du développement durable déployés dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Les objectifs de développement durable et les initiatives visant à régler le problème mondial de la drogue doivent être complémentaires et se renforcer mutuellement.

Cinquièmement, il faut remédier aux préjudices sociaux qu'inflige le commerce illégal de la drogue. Pour les communautés affaiblies par le crime organisé, il faut une prévention intégrale de la violence, de l'exclusion et de la dégradation du tissu social. Il faut appuyer les communautés touchées par des solutions de remplacement dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et des loisirs, des solutions qui renforcent l'inclusion et la cohésion sociales. En particulier, il convient de créer des alternatives de production dans les localités où les stupéfiants sont cultivés, par exemple avec la reconversion des cultures et des programmes internationaux d'agriculture contractuelle.

Sixièmement, face aux limites du modèle prohibitionniste, nous devons aborder le problème mondial de la drogue sous l'angle des droits de l'homme. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions proposer des réponses plus globales et plus équilibrées, propices au développement. Ce changement en profondeur signifie qu'il faut passer d'une démarche essentiellement répressive à une démarche qui place les individus, leurs droits et leur dignité au centre de nos efforts – et non les substances ou les procédures judiciaires.

Septièmement, la consommation de drogues doit être traitée avant tout comme un problème de santé publique, car elle constitue une menace pour le plein épanouissement des personnes, en particulier les enfants et les jeunes. La toxicomanie doit être combattue au moyen de mécanismes exhaustifs de prévention et de solutions thérapeutiques, et non par des instruments pénaux qui traitent les usagers de drogues comme des criminels et portent atteinte à l'épanouissement de leur personnalité.

Huitièmement, s'agissant des infractions liées à la drogue, il faut privilégier des peines proportionnées

et d'autres options que l'incarcération, qui tiennent également compte de la problématique hommes-femmes. Au lieu de régler le problème, les peines disproportionnées infligées à des femmes et des enfants en situation de vulnérabilité créent des cercles vicieux de marginalisation et de criminalité. En outre, il faut fournir des services de traitement, d'éducation, de réadaptation et de réinsertion sociale aux prisonniers.

Neuvièmement, il faut mobiliser les efforts internationaux pour prévenir la consommation de drogues, au moyen d'une campagne mondiale ciblant les enfants et les jeunes. Nous devons protéger les membres les plus vulnérables de nos sociétés, en faisant en sorte qu'ils soient informés des effets nocifs de la consommation de stupéfiants et de substances psychotropes.

Dixièmement, il faut assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle destinées exclusivement à des fins médicales et scientifiques et améliorer l'accès à ces substances, tout en prévenant le détournement, l'abus et le trafic. Il s'agit là d'une proposition issue du vaste débat national sur la consommation de la marijuana que le Gouvernement mexicain a organisé, et auquel ont participé des experts, des universitaires et des représentants de la société civile.

En ma qualité de Président du Mexique, durant cette session extraordinaire, je m'exprime au nom de ceux qui, à cette occasion, ont souligné la nécessité de mettre à jour le cadre normatif pour autoriser l'usage de la marijuana à des fins médicales et scientifiques. Les participants à ces forums ont également souligné l'importance de revoir à la hausse, conformément aux normes internationales, la quantité de marijuana destinée à la consommation personnelle, pour que les consommateurs ne soient pas traités comme des criminels. Dans les jours à venir, le Gouvernement mexicain définira les mesures spécifiques à prendre en ce sens, conformément aux principes de santé publique et des droits de l'homme que nous avons proposés à la présente session extraordinaire. C'est pourquoi, de cette haute tribune internationale, je voudrais exprimer ma gratitude aux experts, aux universitaires et aux représentants de la société civile pour les idées et les orientations qu'ils ont présentées en vue de dégager un nouveau consensus.

Le problème mondial de la drogue est un phénomène qui ne connaît pas de frontières et qui touche toutes les sociétés, sous toutes les latitudes. Force est d'admettre que les réponses apportées par

la communauté internationale jusqu'à présent ont été franchement insuffisantes. Je suis convaincu que cette session extraordinaire ouvrira la voie à une nouvelle approche internationale en la matière. J'espère que ce dialogue nous permettra d'esquisser la vision, les outils et le nouveau consensus dont nous avons besoin pour combattre le phénomène de la drogue au XXI^e siècle. Ensemble, mettons-nous au travail et trouvons des solutions. Nous devons passer de la simple interdiction à une prévention et une réglementation efficaces. Des milliers de vies en dépendent.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M^{me} Ana Helena Chacón, Vice-Présidente de la République du Costa Rica.

M^{me} Chacón (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, au nom du peuple costaricien, je voudrais exprimer ma solidarité aux pays frères que sont l'Équateur et le Japon suite à la tragédie qui les a frappés. De même, nous voudrions présenter nos condoléances les plus sincères à l'Afghanistan au lendemain du nouvel attentat terroriste qui y est survenu.

Le Costa Rica s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le Ministre d'État de la République dominicaine au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

Ma délégation tient à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Conseil chargé des préparatifs de la session extraordinaire.

Je voudrais en outre saluer le leadership du Mexique, qui, aux côtés de la Colombie et du Guatemala, est à l'origine de cette manifestation. Le Costa Rica a appuyé cette initiative dès le début, car nous estimons que compte tenu des nouveaux défis qui se posent à nous tous et des résultats insatisfaisants de la stratégie actuelle, il était nécessaire d'avoir un débat ouvert, inclusif et basé sur les meilleures données interdisciplinaires disponibles, en vue de mobiliser nos efforts pour définir et mettre en œuvre des plans d'action et des mesures permettant d'aborder le problème mondial de la drogue sous un angle global et multidisciplinaire, en plaçant l'être humain au centre de toutes les décisions publiques. Il ne fait aucun doute que cette réunion représente un véritable tournant en faveur de politiques plus sociales, qui donnent un visage humain à l'approche adoptée face au phénomène de la drogue. Nous tenons à redire que nombreux sont les exemples qui montrent que les politiques répressives et

la guerre contre la drogue de ces 50 dernières années ne sont pas la solution.

Même si le Costa Rica se félicite du consensus obtenu sur les recommandations durant les négociations de Vienne et du fait que ce document reflète l'engagement des États à s'attaquer à un phénomène qui est loin d'être sous contrôle, nous ne devons pas oublier qu'au nom de ce même consensus, des éléments essentiels pour aborder le problème de manière véritablement globale n'ont pas été inclus dans le document final. À cet égard, le Costa Rica tient à souligner que si nous voulons vraiment atténuer les effets néfastes de ce fléau, il est indispensable de traiter les questions qui ne sont pas mentionnées dans ce document, comme par exemple les nouvelles approches, l'atténuation des effets néfastes, la proportionnalité des peines, la non-application de la peine de mort, l'efficacité des politiques et la création d'un groupe d'experts chargé d'analyser et d'orienter les stratégies. En outre, ce document ne doit pas être considéré comme une fin en soi mais plutôt comme un point de départ pour l'élaboration et la promotion de politiques plus globales et plus efficaces.

Le Costa Rica n'a jamais érigé la consommation de drogues en infraction. Nous avons toujours suivi une démarche axée sur la prévention et la santé. Nous utilisons 60 % des fonds saisis au trafic de drogue pour financer des projets dans les domaines de la prévention et du traitement. Récemment, nous avons procédé à une révision de notre législation pénale en tenant compte du principe de proportionnalité et de la problématique hommes-femmes, ce qui nous permet de réduire les peines de prison auxquelles sont condamnées les femmes vulnérables.

Néanmoins, aucun pays n'est en mesure de lutter seul avec efficacité contre le trafic de drogue, en raison de son caractère transnational. De ce point de vue, la coopération internationale, y compris l'entraide judiciaire, est essentielle pour notre région et suppose également une coopération afin d'appliquer les mesures sociales et de santé publique nécessaires au règlement global de ce problème. À cet égard, ma délégation se félicite du travail interrégional réalisé dans le cadre du Mécanisme de coordination et coopération en matière de drogues entre l'Union européenne et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et du programme de coopération entre l'Amérique latine et l'Union européenne dans le domaine des politiques de lutte contre les drogues, qui nous permettent d'axer les politiques en matière de drogues sur l'être humain.

Bien que le document final que nous avons adopté (résolution S-30/1, annexe) marque une étape importante et indique certaines des nouvelles voies que nous devrions suivre dans le cadre du débat international sur le problème mondial de la drogue, nous avons encore beaucoup à faire. Cela doit se traduire par des mesures qui permettent de faire avancer nos pays sur la voie d'un développement égalitaire, inclusif et durable, conformément aux engagements pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Le Costa Rica encouragera donc une telle coopération et est déjà résolu à travailler de manière active et constructive à la présente session extraordinaire et dans le cadre de son suivi. J'espère que la prochaine fois que nous nous réunirons de nouveau dans cette salle sur cette question nous aurons obtenu plus de résultats que ceux enregistrés jusque-là par notre région et notre hémisphère.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant S. E. M^{me} Isabel de Saint Malo de Alvarado, Vice-Présidente et Ministre des affaires étrangères de la République du Panama.

M^{me} de Saint Malo de Alvarado (Panama) (*parle en espagnol*) : Compte tenu de sa situation géographique, le Panama a toujours été un point de rencontre et de convergence unique au monde. La connectivité qu'offre notre pays profite aux pays de notre hémisphère et sert de pont aux autres pays du monde. Hélas, ces mêmes avantages ont fait du Panama une voie attrayante pour ceux qui planifient, mettent au point et commettent des actes illicites, en particulier des activités liées au trafic de drogue. Cela a obligé notre pays à déployer des efforts extraordinaires pour lutter contre les cargaisons de substances illicites toujours plus nombreuses et l'argent issu de leur commerce et des activités connexes.

La République du Panama, consciente de ses responsabilités à l'égard de la communauté internationale, met en œuvre une série de stratégies pour combattre les fléaux que constituent le trafic de drogue et la criminalité organisée. Notre détermination à faire reculer ces plaies, qui limitent la capacité de développement de nos pays, est très forte. Une autre menace à laquelle nous devons faire face est celle des groupes démobilisés hors la loi, un phénomène apparu à la suite de conflits internes dans des pays voisins. Les mesures prises au niveau de la région pour faire cesser définitivement ces conflits ont hélas abouti à l'apparition de bandes criminelles.

En dépit des efforts énergiques qu'il déploie pour lutter contre le trafic de drogue et la criminalité organisée, le Panama subit les conséquences de la hausse considérable de la production de drogues dans des pays de la région et du transit par notre territoire de ces drogues de leur lieu de production vers les lieux de vente et de consommation. Grâce aux efforts faits dans ce domaine, nous pouvons indiquer que, ces 10 dernières années, nous avons réussi à saisir plus de 400 tonnes de substances illicites, dont 57 saisies en 2015. Il s'agit d'un record mondial en matière de saisies qui fait de la République du Panama le troisième pays au monde en termes de volumes saisis.

La lutte contre le transfert des pays producteurs aux principaux pays consommateurs, et contre les groupes frontaliers et la formation ultérieure de bandes criminelles, a obligé le Panama à consacrer une part considérable de son budget national à la lutte contre de tels crimes au lieu d'utiliser ces crédits pour répondre à d'autres besoins de notre pays s'inscrivant dans le droit fil du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Le Gouvernement panaméen a démontré son attachement à la transparence et sa détermination à lutter contre les activités illégales et criminelles, même quand elles n'ont pas vu le jour sur notre territoire.

C'est pourquoi nous tenons à réaffirmer que, dans le cadre des instruments multilatéraux relatifs à la lutte contre des fléaux tels ceux que j'ai mentionnés, nous avons modifié notre législation en conformité avec les normes promues par les organismes internationaux, comme le Groupe d'action financière, ce qui a amené le Panama à adopter des normes modernes et efficaces nous permettant de prévenir et combattre le blanchiment d'argent au sein de notre centre financier international. Le Panama, dont l'économie repose fortement sur les services, met en œuvre une série de mesures afin d'éviter que ce centre ne soit utilisé à des fins illicites. Nous le faisons en appliquant les principes de diligence raisonnable et de connaissance de l'identité du client afin de prévenir le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et toute autre activité illicite, conformément à la législation et aux accords internationaux ratifiés par l'État panaméen. De cette tribune, je tiens à assurer le monde que le Panama est attaché aux normes internationales de transparence les plus élevées. Nous ferons tout notre possible pour tenir le monde informé de nos efforts, qui sont actuellement dénigrés de manière injuste par des publications qui, de manière erronée, portent le nom de mon pays.

Par ailleurs, parmi les nombreux efforts déployés, je tiens à signaler que nous mettons en place un centre interinstitutions de sécurité régionale dont le principal objectif sera de centraliser le renseignement international et de faciliter l'échange d'informations et l'acquisition de connaissances stratégiques en matière de sécurité.

S'agissant des politiques de santé, l'État panaméen maintient une approche verticale en ce qui concerne l'importance d'utiliser des substances contrôlées à des fins médicales. La lutte contre le problème de la drogue est un élément essentiel de la gestion des affaires publiques et nous abordons ce problème en adoptant une démarche axée sur les personnes, et non sur les substances, et de large portée, qui traite de questions allant de la promotion de la santé à la réinsertion sociale.

Les efforts individuels de nos pays ne donneront pas de résultats si nous ne nous attaquons pas à ce fléau de manière coordonnée au niveau mondial. Le Panama réaffirme sa volonté d'atteindre cet objectif et de mener une action fondée sur la solidarité et la coopération.

Enfin, je tiens à réaffirmer que le Panama est un pays qui sert le monde, un pays noble ayant de solides convictions, et nos actes le prouvent. Nous sommes un pays sûr et digne de confiance. Nous sommes bien plus que des publications. Nous sommes un pays attaché à l'équité et à la transparence. Nous sommes un pays qui a une forte volonté de servir et dont la devise inscrite sur son sceau est : toujours au service de l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, j'informe l'Assemblée générale que l'Ambassadeur afghan vient de me faire savoir qu'à Kaboul, une explosion causée par un camion rempli d'explosifs a tué 28 personnes et en a blessé 327. Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais exprimer nos condoléances au Gouvernement et au peuple afghans ainsi qu'à ceux qui ont perdu des êtres chers dans ce terrible attentat en Afghanistan.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Guo Shengkun, Conseiller d'État et Ministre de la sécurité publique de la Chine.

M. Guo Shengkun (Chine) (*parle en chinois*) : Nous sommes réunis ici pour débattre des stratégies et des mesures à prendre pour lutter contre le problème de la drogue. Cette réunion atteste de la détermination de la communauté internationale à remédier à ce problème et à approfondir la coopération. La Chine se félicite du remarquable travail effectué par le Conseil chargé

des préparatifs de la présente session extraordinaire. Elle œuvrera aux côtés des autres pays au succès de la session et mettra pleinement en œuvre le document final (résolution S-30/1, annexe).

Depuis de longues années, la communauté internationale s'emploie sans relâche à lutter contre la drogue, avec certains résultats encourageants. Un véritable système de contrôle international des drogues a été mis en place, un cadre mondial reposant solidement sur les trois conventions internationales en vigueur a pris forme, et une Déclaration politique et un Plan d'action ont été élaborés. D'un autre côté, le contrôle mondial des drogues se heurte encore à de formidables défis complexes; la bataille reste de longue haleine. La Chine restera attachée aux principes de la participation de tous et de la responsabilité partagée, et mettra pleinement en œuvre la stratégie internationale globale, intégrée et équilibrée de lutte contre les stupéfiants. Compte tenu de l'évolution récente de la situation, la Chine voudrait appeler la communauté internationale à consentir davantage d'efforts dans les cinq domaines suivants.

Premièrement, il faut forger des partenariats fondés sur l'égalité et qui soient mutuellement avantageux. Il importe que les pays respectent le principe de l'égalité souveraine, tel que consacré par la Charte des Nations Unies, et évitent de politiser les efforts de lutte contre les stupéfiants ou d'utiliser le contrôle des drogues comme prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays. La communauté internationale doit aborder la lutte contre les drogues au moyen d'une coopération bénéfique pour tous, forger des partenariats mondiaux et édifier une communauté humaine fondée sur un destin commun.

Deuxièmement, le système de contrôle des drogues doit être renforcé grâce au principe de responsabilité partagée et à des efforts communs. Les organismes de contrôle des drogues doivent certes jouer un rôle de chef de file mais les pays producteurs, de transit et consommateurs ainsi que ceux concernés par la menace de la drogue doivent, eux aussi, partager la responsabilité du contrôle des stupéfiants. Il importe de mobiliser et d'impliquer les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et la société civile dans la lutte contre le problème de la drogue, afin de faire en sorte que les organismes de contrôle des drogues jouent un rôle de chef de file, que les gouvernements nationaux partagent les responsabilités et que la société dans son ensemble joue un rôle actif.

Troisièmement, il faut mettre en œuvre une stratégie intégrée et équilibrée de contrôle des drogues qui tienne compte de la situation des pays. Le rôle fondamental des trois conventions dans le système international de contrôle des drogues doit être renforcé et il doit pouvoir pleinement s'exercer. Toute forme de légalisation des stupéfiants doit être résolument rejetée. Nous devons aider les pays à adopter des lois, des politiques et des stratégies adaptées à leur situation respective, et respecter leurs décisions. Nous devons continuer à mettre en œuvre une stratégie de contrôle des drogues qui soit intégrée, équilibrée et fondée sur des données scientifiques, et nous devons défendre l'autorité, la cohérence et le caractère inclusif de nos politiques de lutte contre la drogue.

Quatrièmement, nous devons mettre au point des mécanismes permettant des opérations normalisées, concrètes et efficaces. Les pays doivent mener des actions conjointes contre les crimes liés à la drogue, intensifier la coopération internationale et régionale en matière de répression, et mettre en place des mécanismes normalisés, efficaces et concrets de partage des renseignements, de coopération sur des affaires précises, de lutte contre le blanchiment d'argent et d'entraide judiciaire. Les mesures de contrôle et les systèmes de vérification internationaux doivent être strictement appliqués et consolidés en vue de renforcer à la source le contrôle des précurseurs et de prévenir la propagation des nouvelles substances psychoactives.

Cinquièmement, nous devons viser un développement et des progrès partagés grâce à des efforts conjoints. Les pays doivent respecter l'esprit de coopération et de confiance et faire avancer la lutte contre les stupéfiants en s'entraïdant mutuellement. Les pays développés doivent fournir une assistance financière et technique aux pays en développement et mettre en œuvre des stratégies de développement alternatif visant à améliorer les conditions de vie des populations dans les régions où est pratiquée la culture des stupéfiants. Tous les pays doivent être guidés par la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, adoptés en 2009, et ils doivent honorer leurs engagements et contribuer dûment à la lutte mondiale contre la drogue.

Le Gouvernement chinois attache une grande importance à la lutte contre les stupéfiants. Depuis des années, nous menons des campagnes de lutte contre la drogue à l'intention de la population et avons obtenu

des progrès notables. Au cours des 10 dernières années, nous avons traité plus d'un million d'affaires criminelles liées à la drogue et saisi 751 tonnes de drogues. En tout, 950 000 personnes ont bénéficié d'un programme de traitement et de réinsertion au niveau communautaire, et 1,21 million d'individus ont été placés à l'isolement obligatoire en vue d'une réinsertion. Le nombre des ex-usagers qui ne sont pas retombés dans la drogue trois ans après leur désintoxication s'élève à plus de 1,2 million. En outre, le Gouvernement chinois a consacré 1,6 milliard de yuans aux cultures de substitution au Myanmar et dans le nord du Laos, cultures qui couvrent aujourd'hui une superficie équivalant à plus de 233 000 hectares.

Le Gouvernement chinois est résolument déterminé à lutter contre la drogue. Sur instruction du Président Xi Jinping, la Chine met activement en œuvre des politiques de lutte contre la drogue et s'emploie à mener avec succès des campagnes auprès de la population. La Chine continuera d'appuyer l'action des institutions des Nations Unies chargées de la lutte contre les stupéfiants et de participer activement aux activités de coopération internationale et régionale visant à lutter conjointement contre la criminalité transnationale. Nous continuerons de promouvoir le développement alternatif durable et de tout mettre en œuvre pour aider les pays concernés. Nous sommes disposés à travailler avec la communauté internationale pour établir des partenariats mutuellement bénéfiques, faire avancer la cause du contrôle des drogues et œuvrer sans relâche en faveur de la santé, de la sécurité et du bien-être de l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ali Hasanov, Vice-Premier Ministre de l'Azerbaïdjan.

M. Hasanov (Azerbaïdjan) (*parle en russe*) : Depuis son accession à l'indépendance, l'Azerbaïdjan a signé toutes les conventions des Nations Unies et s'est doté d'un cadre juridique moderne. Il coopère étroitement avec l'ONU et ses entités, avec le Conseil de l'Europe, avec le Groupe Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldova, et avec le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale.

Je tiens à dire que les méthodes actuelles de lutte contre la toxicomanie et le trafic de drogue doivent être revues. Étant donné que les bandes criminelles organisées trouvent de nouveaux moyens d'étendre leurs profits, leurs marchés et leurs consommateurs, il est nécessaire de moderniser les efforts qui sont déployés pour prévenir le problème. Le document final adopté

à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-30/1, annexe) doit jouer un rôle de premier plan pour faire avancer notre lutte commune contre ce fléau.

Ces dernières années, la réalisation d'importants projets internationaux de construction dans notre pays a entraîné une hausse du transit international et du nombre de citoyens étrangers résidant en Azerbaïdjan. Cette situation a conduit les gangs de trafiquants internationaux à importer des stupéfiants dans le pays et à utiliser l'Azerbaïdjan comme pays de transit. Les analyses montrent que plus de 95 % des drogues recensées par nos services de police arrivent dans notre pays depuis le sud. Les deux derniers cas ont été enregistrés en mars et en avril de cette année, lorsque nous avons découvert et confisqué environ une tonne d'héroïne dans des camions transitant par l'Azerbaïdjan.

M. Alrowaiei (Bahreïn), Vice-Président, assume la présidence.

Comme on le sait, depuis 24 ans, près 20 % du territoire azerbaïdjanais est occupé par les forces armées de l'Arménie. En conséquence de quoi, notre pays, qui a une population de 10 millions d'habitants, compte environ un million de réfugiés et de personnes déplacées. En outre, du fait de cette agression, 132 kilomètres de nos frontières méridionales sont contrôlés par l'Arménie. Les drogues sont cultivées dans les territoires occupés par les forces arméniennes, puis raffinées dans des laboratoires spéciaux pour être ensuite envoyées dans différents pays. À cet égard, les services de répression de notre pays dispose d'une importante base de données qui a été transmise aux organes compétents de l'ONU.

Fondamentalement, la lutte contre le problème de la drogue se fonde sur le respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale. Dans ce contexte, la République d'Azerbaïdjan appelle la communauté internationale à faire pression sur l'Arménie pour qu'elle respecte les quatre résolutions pertinentes du Conseil de sécurité qui ont été adoptées depuis 1993, exigeant le retrait immédiat et inconditionnel des forces armées arméniennes des territoires occupés de l'Azerbaïdjan. La République d'Azerbaïdjan continuera de coopérer étroitement avec les pays voisins et d'autres États en vue de l'échange de données d'expérience et de renseignement dans le cadre de la lutte contre la drogue.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Fidias Aristy, Ministre d'État et Président du Conseil national de

lutte contre les drogues de la République dominicaine, qui va s'exprimer au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Aristy (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : J'ai le grand honneur de prendre la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

À la troisième Réunion ministérielle de la CELAC sur le problème mondial de la drogue, qui s'est tenue récemment à Saint-Domingue, nous avons déclaré que la lutte contre le problème mondial de la drogue est une responsabilité commune et partagée qui exige une coopération internationale efficace, ainsi que des politiques et des stratégies intégrées, multidisciplinaires et équilibrées en vue de réduire à la fois l'offre et la demande. Ces politiques et stratégies doivent être conformes aux législations nationales et aux trois conventions des Nations Unies relative au contrôle des drogues, ainsi qu'aux autres instruments internationaux pertinents, et respecter pleinement les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier, ceux ayant trait à la souveraineté nationale et à la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Nous soulignons que toutes les politiques de lutte contre la drogue doivent incorporer de façon intégrée les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, conformément à l'esprit de l'objectif relatif à la protection de la santé physique et morale de l'humanité. Nous sommes préoccupés par les effets que le problème mondial de la drogue exerce sur la santé des populations et les institutions démocratiques, ainsi que par les graves incidences économiques et dommages sociaux qui en découlent. C'est pourquoi nous estimons qu'il est nécessaire de renforcer davantage la coopération internationale et l'échange de bonnes pratiques, et de promouvoir et encourager des politiques intégrées et équilibrées sur la question.

Nous réaffirmons devant l'Assemblée qu'il faut adopter des mesures efficaces et concrètes pour lutter contre les stupéfiants et en particulier, prévenir l'usage de drogues illicites chez les enfants et les adolescents. Il convient notamment de mettre en place des programmes de prévention adaptés et fondés sur des données scientifiques, notamment au sein du système éducatif à tous les niveaux, et de promouvoir des possibilités de mener une vie saine dans le cadre familial et social.

La CELAC souligne qu'il est nécessaire de renforcer la coopération internationale en tant qu'axe

central des efforts déployés face au problème mondial de la drogue, notamment en fournissant davantage de ressources financières et logistiques aux pays qui le demandent, en particulier les pays de transit, afin d'accroître leur capacité de lutter contre le trafic de stupéfiants. Nous estimons qu'il faut améliorer la capacité des États d'intégrer dans leurs stratégies la prévention, la détection et la répression de la criminalité organisée qui se livre au trafic de drogue et à des activités criminelles connexes.

La CELAC réaffirme que les politiques publiques pour lutter contre le problème mondial de la drogue doivent être conçues et appliquées en tenant compte de la problématique hommes-femmes. Elles doivent également prendre en considération la situation d'exclusion dont souffrent les groupes les plus vulnérables dans nos sociétés, en particulier les personnes d'ascendance africaine, les peuples autochtones et autres minorités, ainsi que les personnes qui ont une orientation sexuelle différente. Nous affirmons la nécessité d'aborder de manière globale la situation des toxicomanes, par le biais de mesures qui tiennent compte de leur plein épanouissement, conformément aux législations nationales, à la Charte des Nations Unies, à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux autres instruments internationaux pertinents.

La CELAC réaffirme l'importance de renforcer, dans le cadre des politiques nationales, les programmes de développement alternatif, intégral et durable, y compris en matière de prévention, sur la base des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif, car il s'agit d'une stratégie efficace et d'un outil indispensable qui, entre autres, propose une option majeure et viable pour réduire la culture illicite de plantes servant à fabriquer des drogues et pour orienter des politiques de développement urbain durable, en fonction des spécificités nationales, à l'intention des populations touchées par les activités illicites liées à la drogue.

Nous renouvelons notre engagement à promouvoir la coopération bilatérale, triangulaire et régionale entre les États de la CELAC. Nous réaffirmons notre décision de renforcer les poursuites pénales à l'encontre des personnes impliquées dans des activités liées au trafic de stupéfiants et à la criminalité transnationale organisée, en mettant en commun nos expériences et nos bonnes pratiques concernant les nouvelles tendances et modalités dudit trafic et du blanchiment d'argent. Nous réaffirmons également notre détermination à relever de

manière intégrée les défis que présentent les nouvelles substances, drogues synthétiques et méthamphétamines qui ne sont pas encore contrôlées ou surveillées au plan international.

La CELAC souligne que, après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), il est nécessaire d'aligner les initiatives et politiques internationales, y compris celles qui concernent la lutte contre la drogue, pour promouvoir le développement, l'ouverture, l'intégration transversale de la problématique hommes-femmes et le bien-être de tous dans tous les domaines. Nous réaffirmons notre rejet des listes et certifications unilatérales qui ont été élaborées par les pays développés et qui touchent les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier celles qui ont trait au trafic de stupéfiants, et d'autres mesures semblables.

Nous reconnaissons à la Commission des stupéfiants, associée à ses organes subsidiaires, son rôle d'organe normatif du système des Nations Unies pour ce qui concerne le contrôle des drogues, de même qu'à l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Nous reconnaissons également le rôle que l'Organisation mondiale de la Santé, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, entre autres organismes, jouent au regard de leurs mandats respectifs dans le contexte du processus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous, les États membres de la CELAC, sommes donc déterminés – et nous le réaffirmons – à poursuivre les débats et à leur donner suite afin de maintenir et d'élargir le dialogue et les consensus régionaux à l'horizon 2019, conformément à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole à M. Neven Mimica, Commissaire pour la coopération internationale et le développement de la Commission européenne, qui va s'exprimer au nom de l'Union européenne.

M. Mimica (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association

et candidate potentielle; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

L'Union européenne et ses États membres saluent l'occasion que donne ce débat ô combien nécessaire d'aborder le problème mondial de la drogue. Nous nous félicitons de la réorientation plus équilibrée des politiques mondiales en matière de drogue vers une approche solide et multidisciplinaire axée sur la santé publique et les droits de l'homme. Pour être efficaces, les politiques relatives à la drogue doivent reposer sur des éléments probants et sur des systèmes de contrôle fiables. Le rôle de la société civile et de la communauté scientifique doit être pris en compte. Il est important que les besoins différents des hommes, des femmes, des enfants et des jeunes, ainsi que des populations vulnérables, soient traités comme il convient. L'Union européenne est attachée de longue date à toutes ces questions.

Nous réaffirmons notre ferme attachement aux conventions des Nations Unies relatives au contrôle des drogues, qui sont la clef de voûte de la réponse internationale opposée au problème mondial de la drogue. Leur portée et la souplesse qu'elles prévoient permettent d'accommoder un large éventail d'approches en fonction des spécificités nationales et régionales. En ce qui concerne la drogue, l'Union européenne est une fervente partisane de politiques ancrées dans un contexte socioéconomique plus large, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir résolution 70/1), afin de promouvoir la santé, la démocratie, l'état de droit et la pérennité des moyens de subsistance. Pour lutter contre les causes profondes de la culture illicite de plantes servant à fabriquer des drogues, d'autres options de développement doivent être activement encouragées, afin d'offrir des moyens de subsistance différents et durables et de réduire la dépendance des communautés touchées vis-à-vis de l'économie illicite basée sur la drogue.

L'Union européenne appuie sans réserve l'appel à renforcer la coordination entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime – organisme assumant la responsabilité première dans ce domaine – et les autres entités et organismes spécialisés des Nations Unies, notamment l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organe international de contrôle des stupéfiants, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et le Conseil des droits de l'homme. Nous nous félicitons du renforcement de la coopération internationale afin

de lutter contre le trafic de drogue et ses liens avec la corruption, la criminalité organisée et, dans certains cas, le terrorisme. Nous sommes fermement déterminés à lutter contre les menaces croissantes que font peser les nouvelles substances psychoactives et l'utilisation d'Internet pour le trafic de drogue. L'Union européenne continuera également de prendre toute sa part dans la prévention du détournement des précurseurs.

Les droits de l'homme font partie intégrante de toute réponse opposée au problème de la drogue. En conséquence, nous appuyons sans réserve la proportionnalité des peines pour les infractions liées à la drogue, ainsi que la promotion d'alternatives à l'incarcération et aux sanctions coercitives. Nous regrettons profondément néanmoins que le document final que nous venons d'adopter (résolution S-30/1, annexe) n'aborde pas l'abolition de la peine de mort pour les infractions liées à la drogue. L'Union européenne est résolument et catégoriquement opposée à la peine de mort, quelles que soient les circonstances, car elle porte atteinte à la dignité humaine et n'a aucun effet dissuasif sur les comportements criminels.

L'objectif ultime du régime international de contrôle des drogues est de protéger la santé publique. Les politiques qui visent à réduire la demande de drogue doivent inclure toute la gamme des mesures idoines, de la prévention à la réinsertion sociale et au rétablissement, en passant par le traitement. Les mesures qui visent à réduire les risques et les effets néfastes liés à la consommation de drogues doivent être davantage promues et mises en œuvre, car elles se sont révélées efficaces dans de nombreux pays partout dans le monde pour prévenir les décès par overdose et la transmission du VIH, de l'hépatite virale et d'autres maladies transmises par voie sanguine.

Tous ces éléments sont d'une importance déterminante en amont de la réunion de haut niveau qui se tiendra en 2019 pour examiner la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. Il faut que toutes les parties s'engagent avec fermeté si nous voulons appliquer effectivement l'approche nouvelle adoptée par les Nations Unies pour lutter contre le problème mondial de la drogue, ainsi que nos recommandations pratiques. C'est là ce que nos concitoyens attendent de notre part à tous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Bent Høie, Ministre

de la santé et des services de soins de la Norvège, qui va s'exprimer au nom du Groupe Pompidou.

M. Høie (Norvège) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des 37 États membres du Groupe Pompidou. Le Groupe Pompidou est une entité du Conseil de l'Europe qui défend les valeurs fondamentales du Conseil, à savoir les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit.

Le Groupe Pompidou estime qu'il impératif et pertinent de rappeler à l'Assemblée que les politiques en matière de drogues – à l'instar de toutes les autres politiques – doivent être élaborées, mises en œuvre et évaluées à la lumière et dans le plein respect des droits de l'homme fondamentaux. Le Groupe Pompidou prend note du fait que le document final de la présente session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » (résolution S-30/1, annexe), met l'accent sur les droits de l'homme. Le Groupe espère que le processus de suivi prendra pleinement en compte les droits de l'homme et contribuera à jeter la lumière sur les effets des droits de l'homme sur les politiques en matière de drogues, en cas de besoin. Le Groupe Pompidou se félicite du fait que le document final se fonde sur une démarche équilibrée en ce qui concerne les politiques en matière de drogues.

Dans le cadre du processus de suivi, aussi bien au niveau international qu'au niveau national, les autorités compétentes doivent surveiller et évaluer objectivement et constamment les efforts visant à réduire les problèmes liés à la drogue en vue d'identifier les déséquilibres potentiels qui doivent être corrigés. Le Groupe Pompidou espère que le processus de suivi fera appel à des travaux scientifiques et à des outils pratiques axés sur l'analyse des faits afin de permettre aux États Membres de comparer les avantages et les coûts des différentes mesures mises en œuvre au niveau national.

Le Groupe Pompidou saisit cette occasion pour mettre en exergue quelques domaines où les droits de l'homme doivent avoir un impact et une influence sur les politiques en matière de drogues de la communauté internationale. Il est évident que les usagers de drogues doivent pouvoir jouir des mêmes droits que toutes les autres personnes au titre des instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme.

Premièrement, l'application de la peine de mort pour les infractions liées à la drogue va à l'encontre

des obligations relatives aux droits de l'homme. Deuxièmement, l'application des peines inhumaines et de la torture pour des infractions liées à la drogue va à l'encontre des obligations relatives aux droits de l'homme. Troisièmement, les consommateurs de drogues ont un droit inaliénable à un accès équitable aux soins de santé pour le traitement de la toxicomanie et d'autres problèmes de santé liés ou non à l'usage de drogues.

Le Groupe Pompidou espère que ces préoccupations seront pleinement prises en compte dans le cadre du processus de suivi de la présente session extraordinaire. Le Groupe espère que les entités concernées mettront tout en œuvre pour mettre un terme au recours à la peine de mort, à des peines inhumaines et à la torture pour des infractions liées à la drogue et pour garantir l'accès au traitement et à la réadaptation, ainsi qu'à des mesures visant à réduire les risques et les mesures néfastes au profit de tous, y compris les personnes incarcérées, afin de réduire au minimum les conséquences sanitaires et sociales de l'usage de drogues.

Le Groupe Pompidou se félicite du processus de suivi de la présente session extraordinaire. Le Groupe tient à souligner qu'il espère qu'il y aura un débat franc, où les droits de l'homme seront reconnus comme un élément fondamental de politiques cohérentes et équilibrées en matière de drogues. Ces politiques doivent promouvoir la sensibilisation sur les aspects positifs et sur les effets non intentionnels des diverses mesures visant à résoudre le problème mondial de la drogue.

Je voudrais maintenant faire la déclaration suivante à titre national.

Les préparatifs de cette manifestation ont été longs et intenses. Je remercie tous ceux qui y ont pris part. Le projet de document final de cette session extraordinaire, qui a fait l'objet d'un consensus à Vienne le mois dernier, est un jalon important. Toutefois, la Norvège avait espéré qu'un document plus prospectif serait adopté. Le processus menant à la présente session extraordinaire a suscité beaucoup d'attention et d'intérêt. Il s'agit d'un bon point de départ pour les préparatifs de la prochaine session extraordinaire, prévue en 2019. Nous notons avec satisfaction que le débat international met de plus en plus l'accent sur la santé et le bien-être. Tous nos travaux doivent être guidés par les droits de l'homme. Nous notons avec satisfaction que les droits de l'homme ont été pris en compte dans le document final, même si la Norvège aurait souhaité qu'un libellé

plus ferme soit adopté à cet égard. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur un libellé concernant la peine de mort. La Norvège est fermement opposée à la peine de mort et continuera d'œuvrer à son abolition.

Par ailleurs, nous avons constaté une évolution positive en ce qui concerne l'accès à des médicaments placés sous contrôle. Il faut tout d'abord reconnaître le problème lié au fait que ces médicaments ne sont pas disponibles, accessibles et abordables. Nous devons garantir la disponibilité de ces médicaments placés sous contrôle au profit de ceux qui en ont besoin. Le document final se félicite, tout comme nous, des objectifs de développement durable en tant que mesures complémentaires qui renforcent les efforts déployés dans le cadre du contrôle des drogues et recommande le recours aux indicateurs de développement humain pertinents. Même s'il y a eu des évolutions positives, certains problèmes ne sont toujours pas traités de manière adéquate.

Premièrement, nous avons espéré que l'aspect relatif à la réduction des risques serait reconnu, accepté et inclus dans le document. Toutefois, nous constatons que le document final comporte des références à des programmes compatibles avec cette approche : le recours à la naloxone et la prévention des surdoses, les traitements médicamenteux et les programmes touchant le matériel d'injection.

Dix-huit années se sont écoulées depuis la dernière session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les drogues, qui s'est tenue en 1998, mais nous sommes toujours confrontés à de lourds défis en ce qui concerne la quasi-totalité des indicateurs mesurables. Avons-nous vraiment compris pourquoi notre démarche ne nous a pas permis d'atteindre les objectifs déclarés et ce que nous devons faire pour réexaminer le problème de la drogue? Le problème mondial de la drogue est un phénomène multidimensionnel. Une démarche efficace exige des contributions coordonnées de plusieurs secteurs aux niveaux local, national et international. Nous devons accorder la priorité à la santé dans toutes les politiques. Un véritable développement et la participation du système des Nations Unies dans son ensemble sont nécessaires pour appliquer une politique mondiale efficace en matière de drogues qui place l'être humain au premier plan. Pour ce faire, il faut de la cohérence entre le contrôle des drogues et la sécurité, les droits de l'homme et la santé publique, ainsi qu'une politique de développement. Le Secrétaire général doit

diriger les efforts nécessaires, qui doivent être mis en œuvre au plus haut niveau au sein du Secrétariat. Il sera également essentiel de maintenir et de renforcer la participation de la société civile.

Dans l'optique de la session extraordinaire de 2019, nous devons nous montrer plus ambitieux. Certains éléments de notre approche ont donné des résultats, mais doivent être renforcés. D'autres aspects doivent être remis en question. De nouveaux éléments doivent faire l'objet d'un débat franc. Notre objectif ultime – promouvoir la santé dans toutes les politiques – doit guider notre débat, plus que par le passé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Geoffrey Onyeama, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale du Nigéria.

M. Onyeama (Nigéria) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à indiquer que, dans un esprit de collaboration, de coopération et de consensus, le Nigéria s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique.

La nature et le caractère du problème mondial contemporain de la drogue sont de plus en plus complexes et graves. Il est donc pertinent de débattre des facteurs qui ont eu des effets à la fois sur la réduction de l'offre et la demande de drogues illicites. Nous considérons que la réduction de la demande reste le moyen le plus efficace de lutter contre le problème mondial de la drogue. C'est pourquoi nous pensons que la présente session extraordinaire marque une étape importante. Le Nigéria se tient donc prêt à unir ses forces avec toutes les parties prenantes pour atteindre ces objectifs.

Le Nigéria est conscient que ces problèmes exigeront de la communauté internationale qu'elle adopte une démarche intégrée, multidimensionnelle et globale, car aucune méthode ne peut, seule, offrir des solutions pour s'attaquer aux différents aspects du problème mondial de la drogue.

Les conséquences de l'abus de drogues sur des familles, des communautés et la société dans son ensemble restent dévastatrices dans notre région. L'abus de drogues continue également de saper les efforts visant à promouvoir et à assurer un développement durable. Cela est exacerbé par l'utilisation accrue de l'Afrique comme une voie de transit des drogues illicites et substances psychotropes, ce qui est inquiétant. Ces activités posent des problèmes de sécurité, en particulier celui que représente la criminalité transnationale organisée

dans les pays de transit. Le Nigéria accueille donc avec satisfaction l'adoption du Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue (2013-2017). Nous escomptons que la communauté internationale déploieront des efforts supplémentaires pour atteindre ces objectifs louables.

Le Nigéria signale qu'au niveau sous-régional, les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest coopèrent activement dans la lutte contre la menace que constituent les drogues illicites. Le Nigéria salue l'évaluation globale de la situation en Afrique de l'Ouest, qui a identifié les lacunes et les besoins concernant la lutte efficace contre le trafic de drogues, le crime organisé et l'abus de drogues.

Le Nigéria réaffirme sa ferme détermination à appuyer les dispositifs sous-régionaux, régionaux et internationaux mis en place pour lutter contre le problème mondial de la drogue. Ma délégation appelle à une coopération et une collaboration renforcées entre les chefs de police, les services de répression compétents en matière de drogue et ceux chargés de la sécurité des frontières au niveau régional, ainsi qu'entre les organisations régionales et internationales, en vue de lutter contre l'abus des drogues. Notre expérience montre qu'une telle coopération internationale aboutit à un meilleur échange d'informations et de renseignements et a un effet positif sur la lutte contre le problème de la drogue.

Le Nigéria a pris les mesures nécessaires en lançant son plan directeur national de contrôle des drogues. Ce plan propose une solution intégrée et globale à un ensemble de problèmes liés à la drogue, en conformité avec les conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Il comprend quatre piliers : la répression des infractions, la réduction de la demande de drogues, l'accès aux stupéfiants et aux substances psychotropes et leur contrôle, et le suivi et l'évaluation du mécanisme de coordination pour la mise en œuvre efficace du plan directeur.

Pour mettre le plan directeur à l'épreuve, le Nigéria a adopté le programme de développement alternatif durable comme une des stratégies clefs de lutte contre la culture du cannabis, qui est notre préoccupation première au niveau local. À cette fin, le Nigéria est déterminé à continuer d'appuyer l'application efficace des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif.

Dans le cadre du deuxième pilier du plan directeur – la réduction de la demande de drogues – le Nigéria met en œuvre un projet de soins pilote utilisant le réseau épidémiologique d'Afrique de l'Ouest sur l'abus de drogues modifié pour le réseau nigérian. Onze centres de soins hospitaliers tertiaires ont été associés à ce projet. L'analyse définitive des données fait apparaître des informations importantes concernant l'élaboration des politiques, qui sert de modèle à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Je saisis cette occasion pour remercier l'Union européenne de son appui ainsi que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de l'appui technique apporté en vue d'accélérer l'application du plan directeur national nigérian de contrôle des drogues.

Enfin, le Nigéria est convaincu que le document final de la présente session extraordinaire, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » (résolution S-30/1, annexe), peut maintenant servir à élaborer l'action commune nécessaire pour aider des millions de femmes, d'enfants et d'hommes dans le monde. Ma délégation réaffirme la ferme détermination du Nigéria à lutter contre les drogues illicites. Malgré les nombreux efforts du Gouvernement nigérian, des difficultés persistent. Cependant, nous ne doutons pas qu'avec l'appui de l'ONU, des États Membres et des partenaires de développement, ces problèmes pourront être réglés de façon adéquate. Notre objectif est d'appuyer l'avènement d'une société ouverte à tous et plus sûre exempte d'abus de drogues, pour les générations présentes et futures.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Igor Lukšić, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne du Monténégro.

M. Lukšić (Monténégro) (*parle en anglais*) : Le Monténégro s'associe à la déclaration qui a été faite par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais néanmoins mettre l'accent sur certains points qui intéressent particulièrement mon pays.

En plus de leurs lourdes conséquences pour la sécurité, les énormes profits générés par le trafic de drogues et ses liens avec d'autres formes de criminalité organisée – corruption, blanchiment d'argent et terrorisme – représentent une menace pour l'État, entravent le développement économique des sociétés et mettent en péril l'état de droit. Les overdoses, la toxicomanie et la propagation du VIH et de l'hépatite

montrent également pourquoi le problème de la drogue présente un risque pour la santé et le bien-être des personnes dans le monde entier. Il est donc évident qu'une action plus efficace de lutte contre ce phénomène exige une approche globale et intégrée tenant compte de toutes les questions indissociables que sont les droits de l'homme, la sûreté, la sécurité et le développement durable. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) – plus particulièrement ses objectifs 3 et 16 – offre une occasion de donner un nouveau souffle à nos efforts afin de nous rapprocher d'un avenir plus sain, plus sûr et plus prospère pour tous.

En vue d'atteindre notre objectif commun de réduction de la demande et de l'offre de drogues, la pénalisation et les sanctions ne suffisent simplement pas, même s'il faut reconnaître qu'elles sont importantes pour protéger la santé et la sûreté. Nous devons viser des politiques plus équilibrées, axées sur la santé et les droits de l'homme, qui donnent la priorité à l'accès à la prévention, aux traitements et aux services de soins. Mon pays en est pleinement conscient et a donc énormément investi dans cette stratégie. Dans le cadre de nos orientations à long terme, nous nous sommes employés avec diligence à élaborer des programmes de prévention et de traitement afin d'empêcher que des personnes, des jeunes en particulier, ne commencent à consommer des drogues, et de renforcer les capacités et d'élargir l'accès en matière de traitement de la toxicomanie, ainsi que pour faciliter la réinsertion sociale. À cet égard, je tiens à souligner que la prise en compte des différences entre les sexes et les âges dans les politiques et programmes en matière de drogues est essentielle pour les résultats d'ensemble de nos travaux.

Aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue est une responsabilité partagée et appelle donc une coopération et une coordination étroites à tous les niveaux, avec la participation active de la société civile et du milieu universitaire à tous les aspects des politiques en matière de drogues. Le travail réalisé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, d'autres organisations et des organismes des Nations Unies pour aider les États Membres, en particulier ceux qui en ont le plus besoin, à lutter contre les drogues illicites et la criminalité organisée est indispensable. Le document final (résolution S-30/1, annexe) constitue une bonne base pour des efforts plus concertés à l'avenir.

Il est évident que seules des mesures communes et cohérentes et une collaboration étroite entre toutes

les parties prenantes nous permettront de jouer un rôle déterminant dans la lutte contre ce fléau. Nous devons élargir les partenariats, faire participer les jeunes en particulier et améliorer la coordination pour obtenir les résultats promis dans notre programme de manière plus efficace.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Salamat Azimi, Ministre de la lutte contre les stupéfiants de la République islamique d'Afghanistan.

M^{me} Azimi (Afghanistan) (*parle en dari; texte anglais fourni par la délégation*) : C'est pour moi un grand plaisir et un honneur que de prendre la parole devant cette session extraordinaire historique de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue.

L'Afghanistan est la première victime des conséquences découlant de la production et du trafic sans cesse croissants des stupéfiants. Nous sommes fermement déterminés à nous allier à la communauté internationale dans la lutte contre cette menace mondiale qui entrave nos efforts pour parvenir à un avenir meilleur. L'Afghanistan prend ses responsabilités aux niveaux national, régional et international dans la lutte contre les stupéfiants et les drogues illégales, qui sont devenus la principale source de financement des activités terroristes dans le pays.

Malheureusement, les Taliban ont mené encore une fois aujourd'hui une attaque terroriste à Kaboul. Ce grave crime perpétré contre la population afghane innocente a fait au moins 28 morts et plus de 329 blessés. Nous condamnons vigoureusement cet attentat et remercions tous ceux qui ont exprimé leurs condoléances et leur appui à l'Afghanistan en ces heures difficiles. Avec cet attentat, les Taliban démontrent une fois de plus leur mépris absolu pour le peuple Afghane et leur rejet du processus de paix en cours. Le Gouvernement afghan est déterminé à lutter contre les Taliban, Daech et tous les autres groupes terroristes qui continuent de représenter une grave menace pour la sécurité et la stabilité de notre pays.

Il va sans dire qu'aucun gouvernement n'a à lui seul les capacités de lutter contre la drogue et les stupéfiants. C'est pas pourquoi un appui massif de la communauté internationale est nécessaire. En Afghanistan, nous venons d'adopter un plan national d'action, que j'ai présenté hier à la communauté internationale durant la manifestation parallèle organisée ici à New York. Ce plan stratégique traduit la volonté de la République

islamique d'Afghanistan d'adopter une stratégie équilibrée et durable grâce à un plan intégré combinant développement alternatif, éradication de la culture du pavot, information de la population, arrestation des trafiquants et des passeurs et traitement des toxicomanes. La mise en œuvre de ce plan va nécessiter le soutien durable et effectif des bailleurs de fonds au sein de la communauté internationale. Sans un tel appui, les stupéfiants risquent de causer de graves problèmes non seulement pour l'Afghanistan, mais aussi pour tous les pays de la planète. Nous sommes en effet convaincus que les stupéfiants et les précurseurs qui existent dans le pays sont l'une des principales causes de l'insécurité en Afghanistan.

Signe de l'importance que l'Afghanistan accorde à la présente session extraordinaire, le Premier Vice-Président afghan, S. E. M. Abdul Rashid Dostum, était censé prendre la parole à l'Assemblée générale aujourd'hui. Mais il n'a pas pu le faire en raison d'engagements nationaux imprévus. Je voudrais donner lecture de quelques passages du message qu'il entendait délivrer en personne à l'Assemblée.

« Monsieur le Président, la présente session extraordinaire historique de l'Assemblée générale convoquée en vue de relever les défis posés par le problème mondial de la drogue est un événement très important et opportun pour l'Afghanistan. Le Gouvernement afghan est déterminé à prendre ses responsabilités et à participer aux efforts de la communauté internationale pour lutter contre ce problème mondial.

Je souhaite à tous les membres plein succès dans l'accomplissement de l'importante tâche consistant à parvenir à l'objectif souhaité, qui est de relever les défis posés par le problème mondial de la drogue. C'est urgent et important pour notre sécurité, pour notre stabilité et pour notre développement économique. Je voudrais exprimer ma profonde gratitude et mes remerciements à nos partenaires de la communauté internationale pour l'appui qu'ils continuent d'apporter à l'Afghanistan, ainsi qu'à tous ceux qui ont fait, hélas, le sacrifice suprême pour offrir un meilleur avenir au peuple afghan affligé par la guerre. Le peuple afghan n'oubliera jamais ces sacrifices. »

En raison des contraintes de temps, je ne vais pas lire la déclaration du Premier Vice-Président dans son intégralité. Une copie a été distribuée dans la salle

et je demande que le Secrétariat la publie en tant que document officiel de la session extraordinaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Luis Rojas, Ministre de la lutte contre les drogues du Paraguay.

M. Rojas (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Le Paraguay partage la douleur des pays frères que sont l'Équateur, le Japon et l'Afghanistan, et leur exprime toutes ses condoléances et sa solidarité.

Le Paraguay s'associe à la déclaration faite plus tôt par le Ministre d'État de la République dominicaine au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Carabes.

Du fait de sa nature multidimensionnelle et changeante, le problème mondial de la drogue est l'un des défis les plus complexes auxquels nous soyons confrontés à l'heure actuelle. Bien qu'il ignore les frontières entre les pays, ce sont les pays en développement qui pâtissent le plus durement de ses conséquences néfastes. Nous savons que le problème mondial de la drogue représente une grave menace pour la démocratie, l'état de droit, la santé et la justice, attente à la dignité, à la sécurité et au bien-être des personnes, en particulier les enfants, les jeunes et les femmes, et en définitive, des familles et des communautés.

Le Gouvernement de mon pays a lancé un processus de dialogue franc et ouvert pour évaluer de la réalité nationale. Il s'agit d'un processus long, douloureux et sans détour mais nécessaire et indispensable pour changer véritablement nos politiques publiques en matière de drogues. À cet effet, nous sommes en train de définir une nouvelle approche pour lutter contre le problème de la drogue grâce à une politique qui nous est propre, et non pas importée, qui inclut une nouvelle manière de comprendre et de lutter contre ce fléau mondial, sans mensonges cherchant à cacher la réalité – aussi cruelle soit-elle – et sans arrières-pensées politiques. Mentir et improviser sur la question des drogues a des conséquences désastreuses. Dans mon pays, nous en avons fait la douloureuse expérience. Aujourd'hui, grâce à cette nouvelle approche, un débat public s'est instauré à tous les niveaux de la société, auquel participent simples citoyens et universitaires pour parler de la réalité de la corruption des agents publics, du phénomène de la « narcopolitique », de la violence et du blanchiment d'argent. Cela a ouvert de nouvelles perspectives pour le Paraguay, et agit en tant que pression sociale sous la forme d'une alliance

public-privé courageuse contre la criminalité et le trafic de drogue.

Nous sommes conscients qu'il existe actuellement des réalités et des positions différentes quant à la manière de s'attaquer à ce problème, et nous respectons les diverses mesures prises par les États dans le cadre de leur souveraineté respective. Mais nous sommes convaincus que la diversité des réponses face au problème mondial de la drogue ne doit pas nous empêcher de trouver des mécanismes communs pour apporter des solutions aux niveaux régional et international. Au contraire, cette diversité de mesures doit enrichir notre action commune à l'échelle mondiale.

À cet égard, le Paraguay réaffirme son attachement aux trois conventions internationales sur la drogue, qui forment selon nous la pierre angulaire du système international de contrôle des drogues. Nous sommes convaincus que l'être humain doit être au centre de la lutte contre ce problème, l'objectif ultime des conventions étant de préserver la santé physique et morale des personnes. En conséquence, le Paraguay réaffirme que le problème mondial de la drogue doit être traité selon le principe de la responsabilité commune et partagée, conformément aux législations nationales et au droit international applicable, notamment le droit international des droits de l'homme, tout en respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale des États et le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

Pour le Paraguay, la coopération internationale, régionale et sous-régionale est un élément essentiel de l'appui aux efforts visant à répondre de manière efficace, adéquate et équilibrée au problème de la drogue. Aussi pensons-nous qu'il est indispensable de continuer à promouvoir cette coopération. Nous sommes d'avis que si nous voulons avancer dans la réalisation des engagements internationaux, les mesures prises par les États doivent être fondées sur une approche intégrée, multidisciplinaire et équilibrée de toutes les composantes du problème mondial de la drogue, visant une réduction aussi bien de l'offre que de la demande. N'insistons pas sur les stratégies importées qui se sont révélées inefficaces!

Nous devons, au contraire, apporter une attention toute particulière aux facteurs structurels et socioéconomiques qui sous-tendent le problème de la drogue dans nos sociétés, et mettre en œuvre des mesures globales, appropriées et sans exclusive, qui favorisent le développement alternatif et durable. Il nous faut, par

ailleurs, renforcer les systèmes de santé publique en inscrivant résolument la lutte contre la drogue dans une approche axée sur la santé, afin de veiller au respect des droits fondamentaux des consommateurs et de garantir un traitement digne et sans discrimination. De même, les États doivent renforcer leurs stratégies visant à prévenir, détecter et punir la corruption liée au trafic de drogue et les infractions connexes, et améliorer les outils qu'ils utilisent pour enquêter sur le blanchiment d'argent. D'autre part, nous pensons qu'il faut promouvoir la recherche scientifique sur le cannabis dans les domaines industriel et médical, et être disposés à en accepter les résultats et à y donner suite d'une manière responsable.

Le Paraguay invite les États à étudier la possibilité d'adopter des mesures de substitution à l'emprisonnement pour les personnes qui ont commis des délit mineurs liés à l'usage et à la possession de drogues, le cas échéant et conformément aux législations nationales. Pour le Paraguay, le consommateur de drogues n'est pas un criminel, c'est un citoyen qui a besoin d'un traitement spécialisé. Nous réaffirmons notre ferme appui à l'abolition de la peine de mort sous toutes ses formes, en particulier pour les délits liés à la drogue.

Enfin, le Paraguay réaffirme son attachement sans faille à la lutte contre le fléau mondial de la drogue, conformément aux conventions internationales en vigueur, sur la base du principe de la responsabilité commune et partagée de tous les États et dans le respect de la souveraineté et des caractéristiques particulières de chaque pays.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Chaudhry Nisar Ali Khan, Ministre fédéral de l'intérieur et de la lutte contre les stupéfiants du Pakistan.

M. Ali Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole à cette rencontre de haut niveau consacrée au problème mondial de la drogue. Nous partageons, apprécions et soutenons les préoccupations de la communauté internationale concernant les effets dévastateurs des drogues illicites.

La situation géographique du Pakistan l'a confronté à des défis multiples et en a fait la victime de choix et la plaque tournante de la majorité des opiacés et du cannabis dans le monde. Nous pensons que le problème de la drogue est différent selon qu'on se trouve dans un pays de production, de transit ou de destination. Il n'y a pas deux pays et deux régions qui

aient un environnement similaire. Il n'existe donc pas de solution toute faite.

Le Pakistan a mis en place une politique juridique et un cadre administratif solides et intégrés pour contrer la menace des drogues illicites. Nous sommes fiers d'avoir épargné au monde plus de 1,86 milliard de doses de stupéfiants au cours des trois dernières années. L'année dernière, nous avons saisi plus de 342 tonnes de drogues illicites. Nous sommes le premier contributeur aux saisies internationales au-delà de nos frontières territoriales, avec près de 25 tonnes dans le monde. La réduction de la demande de drogue, le traitement et la réinsertion sociale figurent en tête de nos priorités.

Tout en respectant la souveraineté et les droits des États Membres, nous sommes préoccupés par la légalisation de l'usage de drogues illicites dans certaines parties du monde. Cette tendance donnerait un coup de fouet inutile à la demande de drogues, mettant en branle la chaîne d'approvisionnement, ce qui aurait des répercussions directes sur notre région et sur le monde. Qui plus est, les concepts qui ne recueillent pas le consensus, tels que la réduction des risques et la prétendue approche fondée sur les droits de l'homme, sont de nature à compliquer davantage la question. Depuis des années, nous cherchons tous à bâtir une société exempte de drogues, pas une société qui tolère les drogues.

Je demande instamment que les conventions relatives au contrôle des drogues des Nations Unies soient considérées comme les dépositaires des grands principes directeurs qui permettront d'élaborer une approche internationale de la lutte contre la drogue. Nous espérons que l'accent sera mis davantage sur la mobilisation de ressources auprès des grands pays destinataires et de transit afin de renforcer les capacités des États qui se trouvent en première ligne de la guerre contre les stupéfiants. Ces aides doivent être proportionnelles à la menace à laquelle ils sont confrontés et à la contribution fondamentale qu'ils apportent à la cause. La communauté internationale doit faire davantage pour contrer la menace des stupéfiants sous toutes ses formes. Je suis sûr que c'est possible si nous améliorons la coordination et la coopération entre les États Membres.

Pour terminer, je voudrais dire que ce que nous déciderons d'adopter au cours des prochains jours contribuera à déterminer l'avenir des efforts déployés à l'échelle mondiale pour préserver les générations futures du fléau de la drogue.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Nkosinathi Nhleko, Ministre de la police de la République sud-africaine.

M. Nhleko (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : La délégation sud-africaine félicite le Président de l'Assemblée générale de son leadership et de la manière dont il conduit les travaux de la présente session extraordinaire. Nous nous engageons à apporter notre concours à sa réussite. De même, nous rendons hommage au Président de la cinquante-neuvième session de la Commission des stupéfiants et au Président du Conseil chargé des préparatifs de la session extraordinaire pour la détermination sans faille dont ils ont fait preuve dans la préparation de cette manifestation.

La trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue a été convoquée à un moment crucial, alors que les États Membres s'évertuent à trouver le moyen de lutter efficacement contre le problème mondial de la drogue. L'Afrique du Sud rappelle que c'est l'Assemblée générale qui a jeté les bases de la lutte internationale contre le trafic de drogue et les problèmes qui y sont associés en adoptant la Convention unique sur les stupéfiants en 1961. Notre objectif général depuis le début de la guerre contre la drogue est de promouvoir la santé physique et morale de l'humanité. Parallèlement, nous avons tous mis en place des mesures pour restreindre l'utilisation des drogues aux sphères médicale et scientifique.

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour examiner la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, qui ont permis aux États Membres de disposer d'une approche équilibrée et intégrée afin de poursuivre la lutte internationale contre le problème mondial de la drogue. Les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues doivent constituer la base de nos activités futures. À cet égard, l'Afrique du Sud saisit cette occasion pour réaffirmer son attachement à ces instruments.

L'Afrique du Sud est consciente que le trafic et l'abus de drogue demeurent une source de préoccupation pour de nombreux pays, en particulier les pays en développement. Bien que des progrès ont été réalisés dans la lutte contre ce fléau, nous savons que le trafic de drogue et les problèmes qui y sont associés continuent de poser une menace majeure à la sécurité, à la santé, aux architectures socioéconomiques et au développement

de nombreux pays. Comme d'autres, l'Afrique du Sud suit une démarche intégrée et équilibrée fondée sur les trois grands piliers de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009, à savoir la réduction de la demande, la réduction de l'offre et la coopération internationale. Dans ce cadre, l'Afrique du Sud a adopté des mesures et des politiques en matière de répression, de santé et dans les domaines judiciaire et social pour lutter contre l'incidence néfaste des drogues illicites. Ces politiques visent à réduire la toxicomanie et la consommation de drogues chez les jeunes, à limiter la charge de morbidité et à contrer la montée de la violence et des activités criminelles associées à la drogue.

L'Afrique du Sud, qui lutte avec prudence contre ces problèmes, a adopté un plan national de lutte contre la drogue pour la période 2013-2017 afin d'aider le Gouvernement à concrétiser sa vision d'une société débarrassée de la toxicomanie pour que l'attention puisse se porter sur l'amélioration de la qualité de vie de tous les Sud-Africains. Au niveau continental, nous continuons de déployer des efforts concertés pour mettre en œuvre les instruments régionaux existants afin de lutter contre le problème mondial de la drogue.

Par ailleurs, l'Afrique du Sud se félicite de la tenue en Algérie en septembre 2015 de la vingt-cinquième réunion des Chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, qui a débouché sur l'organisation à Durban en mars 2016 du deuxième dialogue entre la Russie et l'Afrique sur la lutte contre la drogue. Le dialogue a souligné la nécessité de lutter contre le problème mondial de la drogue en s'appuyant sur une stratégie globale, multidisciplinaire et équilibrée pour réduire l'offre et la demande de drogue et l'incidence de ce problème, mais également pour réinsérer socialement les toxicomanes et mettre en œuvre des programmes de développement alternatif.

À l'approche de l'échéance fixée pour la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009, l'Afrique du Sud estime que l'assistance financière et technique doit faire partie intégrante de la coopération régionale et internationale. Cela nous aidera à réaliser les objectifs fixés dans la Déclaration politique et le Plan d'action. Ma délégation appelle par conséquent à l'adoption de mesures efficaces et énergiques en vue de remédier au problème de la production et du trafic illicites de drogue, et ce tout simplement parce que le trafic de drogue et les problèmes qui y sont associés compromettent la sûreté et la sécurité nationales et menacent de remettre en

cause les avancées socioéconomiques réalisées par notre jeune démocratie. À cet égard, l'Afrique du Sud demeure persuadée que nous pouvons tous parvenir à une société exempte de tout abus de drogues.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Joseph Nkaiserry, Ministre de l'intérieur et de la Coordination du Gouvernement de la République du Kenya.

M. Nkaiserry (Kenya) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement kényan se félicite de la convocation de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue. Nous saluons les efforts que la Commission des stupéfiants, le Conseil chargé par la Commission de la préparation de la session extraordinaire et le Secrétariat ont déployés pour préparer cette session extraordinaire.

Le Kenya s'associe à la position du Groupe des États d'Afrique qui sera présentée par le représentant du Soudan.

Ma délégation tient à souligner que la culture, le trafic et la consommation de drogues illicites continuent d'avoir des incidences sanitaires et socioéconomiques néfastes sur la population, ce qui compromet la sécurité et le développement des pays. En conséquence, le Gouvernement kényan réaffirme sa volonté de mettre en œuvre les dispositions des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues qui forment le socle de la stratégie mondiale de lutte contre la drogue. À cette fin, le Kenya a promulgué une série de politiques et de lois pour incorporer et appliquer les dispositions de ces traités au niveau national.

Ma délégation est convaincue que l'objectif global du contrôle des drogues doit être d'éliminer l'offre et la consommation de stupéfiants et de substances psychotropes illicites au moyen d'interventions fondées sur des données scientifiques pour réduire la demande et l'offre de drogue, lutter contre le blanchiment d'argent et promouvoir la coopération judiciaire internationale entre les États afin d'aborder d'autres questions transversales, notamment la drogue et les droits de l'homme, le développement alternatif et la protection des populations vulnérables.

Le Kenya a fait des avancées importantes en matière de maîtrise et d'atténuation de la toxicomanie et ratifié les conventions internationales relatives au contrôle des drogues. En 2015, il a révisé sa loi de lutte contre les stupéfiants et les substances psychotropes, qui établit le cadre juridique pour le contrôle des

drogues. Pour lutter contre le blanchiment d'argent, le Kenya a créé un centre de renseignement financier qui détecte les procédés employés pour mener des activités criminelles, notamment le blanchiment d'argent, et pour le financement du terrorisme. En outre, le Kenya a créé un organisme national chargé de coordonner la stratégie nationale de contrôle des drogues, qui rassemble les efforts de toutes les parties prenantes dans le contexte de la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la drogue.

En outre, la guerre contre la drogue bénéficie de l'appui des politiques, en tête desquels le Président kényan. En 2015, le Président a ordonné la destruction de navires chargés de drogues illicites interceptés au large des côtes kényanes. En plus d'avoir un effet dissuasif sur le trafic de drogue dans le pays, cela a également montré avec force au monde que le Kenya est déterminé à être un pays sans drogue.

La guerre contre la drogue a un coût élevé, et le Kenya est confronté à de graves problèmes du fait de la porosité de ses frontières, qui est exploitée au profit de la contrebande d'armes légères et du trafic de drogue et de personnes. Ces crimes vont de pair avec le blanchiment d'argent, dont on estime qu'il sert à financer les activités de groupes terroristes tels que les Chabab et Al-Qaïda. Récemment, le Kenya a été la cible d'attentats terroristes de grande ampleur, ce qui a propulsé la lutte contre le trafic de drogue et le blanchiment d'argent au rang de priorité nationale.

Nous demandons à l'ONU et à ses institutions et programmes d'accroître l'assistance fournie aux pays en développement tels que le Kenya en matière de renforcement des capacités et de formation. Nous appelons également les pays développés et les organismes donateurs à augmenter leurs financements, en particulier au profit des pays de transit, afin que nous puissions bloquer les itinéraires qu'empruntent les routes de la drogue. Nous pouvons atteindre cet objectif si nous œuvrons de concert; la coopération régionale et internationale est la clef du succès.

Ma délégation est convaincue que cette session extraordinaire représente un jalon important dans la stratégie mondiale de contrôle des drogues, car elle nous offre l'occasion de faire le bilan des succès, des défis et des possibilités qui s'offrent à nous dans le cadre des efforts visant à débarrasser le monde de l'abus de drogues. Par conséquent, nous souhaitons que cette session soit une occasion pour les États Membres de renouveler leur engagement à lutter contre le problème mondial

de la drogue, de renforcer la coopération et l'appui international en faveur des pays en développement et surtout, de donner de l'espoir aux milliers de personnes qui, dans le monde entier, subissent les conséquences de l'abus de drogue, de la culture illicite et du trafic de drogues et du blanchiment de capitaux.

Pour terminer, je tiens à assurer l'Assemblée générale de l'appui et de la participation de ma délégation et de la République du Kenya à la lutte contre la drogue.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Sirodjidin Aslov, Ministre des affaires étrangères du Tadjikistan.

M. Aslov (Tadjikistan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui à la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue, laquelle nous donne l'occasion non seulement d'examiner la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009, mais également d'élaborer de nouvelles mesures efficaces pour lutter contre ce fléau.

Les problèmes liés à la distribution et au trafic de drogues ont pris de l'ampleur au niveau national dans presque toutes les régions du monde et vont désormais bien au-delà des aspects sociaux et criminels. La lutte contre le trafic de drogue et la toxicomanie fait partie intégrante de la lutte contre la criminalité organisée, le terrorisme international et l'extrémisme, et passe par la mise en œuvre de diverses mesures économiques, juridiques, organisationnelles, techniques, opérationnelles, de politique étrangère, de prévention et autres. Les États d'Asie centrale coordonnent leurs activités dans des domaines d'intérêt commun, par l'entremise de leurs institutions spécialisées de contrôle des drogues.

À l'instar des autres États de la région voisins de l'Afghanistan, la République du Tadjikistan joue un rôle important dans la lutte contre le trafic de drogue. C'est pourquoi le Tadjikistan attache une importance particulière au renforcement et à l'expansion de la coopération internationale en promouvant les initiatives visant à mettre en œuvre des mesures conjointes et coordonnées par tous les pays intéressés et les organisations internationales compétentes.

Il faut continuer à renforcer l'assistance socioéconomique fournie au peuple afghan pour régler les questions liées à l'emploi et à la reprise économique. Les questions de sécurité dans notre région sont inextricablement liées aux questions ayant trait à la lutte

contre le terrorisme et l'extrémisme, des phénomènes qui sont également alimentés par les revenus provenant de la production de drogue.

De 1996 à 2012, le Gouvernement tadjik a mis en œuvre quatre programmes nationaux de contrôle des drogues. La promulgation du décret présidentiel intitulé « Stratégie nationale de lutte contre le trafic de drogues illicites dans la République du Tadjikistan pour la période 2013-2020 » a été un jalon important dans la mise en œuvre par le Tadjikistan de sa politique de lutte contre les stupéfiants. Le principal objectif de cette stratégie est de réduire considérablement la distribution illicite de stupéfiants et leur usage à des fins non médicales, de réduire les effets du trafic de drogue sur la santé, la sûreté, la société, la sécurité nationale, et d'étendre la coopération internationale.

De 1996 à 2015, plus de 113 tonnes de stupéfiants ont été saisies sur le territoire du Tadjikistan, dont 34 tonnes d'héroïne et 38 tonnes d'opium. Rien qu'en 2015, les services tadjiks de maintien de l'ordre ont saisi environ cinq tonnes de drogue. Les mesures prises par le Gouvernement tadjik ont permis de réduire le nombre d'infractions liées à la drogue dans le pays.

Suite aux mesures adoptées par le Gouvernement tadjik, et grâce à l'appui des pays donateurs et des organisations internationales, y compris l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, notre pays a enregistré des succès dans le domaine du contrôle des drogues et a établi une coopération étroite avec des pays intéressés tels que la Fédération de Russie, les États-Unis, la Chine, l'Afghanistan et d'autres pays.

Pour terminer, je tiens à souligner que la coopération internationale dans le domaine du contrôle des drogues demeure l'une des priorités du Gouvernement tadjik.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Rui Jorge Carneiro Manguera, Ministre de la justice et des droits de l'homme de l'Angola.

M. Manguera (Angola) (*parle en anglais*) : À cette occasion, l'Angola voudrait exprimer son appui aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, et en remercier cette dernière, et plus particulièrement l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), principal organisme des Nations Unies chargé de traiter du problème mondial de la drogue et de le combattre.

L'Angola se félicite de l'adoption du document final de cette session extraordinaire, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » (résolution S-30/1, annexe). Cet instrument imprime un nouvel élan à la coopération visant à lutter contre le problème de la drogue. Pour assurer la mise en œuvre de cette résolution dans le monde entier, il faudra établir et renforcer une coopération ciblée avec d'autres pays, ainsi qu'avec les organisations régionales et internationales.

Dans le monde d'aujourd'hui, la situation demeure difficile et complexe en ce qui concerne le problème de la drogue, et exige des États Membres qu'ils parviennent à un consensus sur la mise en place d'un système solide et efficace pour faire face aux menaces mondiales que représentent les nouvelles substances psychotropes. Tous les pays, en coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé, doivent déployer simultanément des efforts pour faire de ces substances dangereuses une priorité de la communauté internationale.

Un autre problème concerne le fait qu'Internet est utilisé de plus en plus comme marché en ligne pour les drogues. La communauté internationale doit agir au lieu de réagir face à cet aspect du problème de la drogue, en collaboration avec les services de répression, l'industrie, la société civile et d'autres partenaires, afin de trouver des moyens efficaces de prévenir le trafic de drogue en ligne.

En ce qui concerne la sécurité internationale, le marché de la drogue est le plus dynamique des marchés liés à la criminalité. Le trafic et la production de drogue figurent toujours parmi les activités criminelles les plus lucratives des groupes de la criminalité organisée à l'échelle mondiale, qui sont étroitement liés au terrorisme. À cet égard, la délégation angolaise voudrait faire les observations suivantes.

Premièrement, nous devons sauvegarder l'autorité globale du système actuel de contrôle des drogues. Étant donné que l'élimination du fléau de la drogue est une responsabilité commune de l'humanité, les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009 doivent continuer à nous servir de principales lignes directrices. On pourrait notamment mieux tirer parti du potentiel de ces trois conventions, tout en respectant pleinement leurs objectifs. Nous devons appliquer plus d'efficacité les principes de responsabilité commune et partagée et la stratégie globale, intégrée et équilibrée telle que définie dans la

Déclaration politique et le Plan d'action afin de réunir le consensus international le plus large possible.

Deuxièmement, ces dernières années, des appels ont été lancés en faveur de la légalisation des drogues, et les trois conventions des Nations Unies et d'autres dispositifs internationaux de contrôle des drogues existants ont été remis en question. Cela ne favorise pas le bon développement des dispositifs internationaux de contrôle des drogues. Nous devons être pleinement conscients des effets nocifs des drogues sur la santé physique et mentale des personnes, et nous devons nous refuser à légaliser les drogues, tout en tenant compte de la nécessité d'une démarche axée sur la santé, l'éducation, le soutien et la réinsertion.

Troisièmement, cette année, nous avons commencé à nous attaquer à une tâche importante : la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Cela va nécessiter un partenariat collectif et un solide engagement. Nous ne pourrions pas atteindre les objectifs de développement durable sans une coopération audacieuse et courageuse entre les États Membres et le système des Nations Unies. Cela vaut également pour le règlement du problème mondial de la drogue.

Pour ce qui est de la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action approuvés en 2009 ainsi que des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, l'Angola a pour sa part adopté des mesures législatives pour lutter contre le problème de la drogue et mis en place des institutions en mesure de diriger la politique globale de lutte contre ce phénomène. La lutte contre le trafic de drogue et la

toxicomanie fait partie des priorités du Gouvernement et de son programme pour 2012-2017. Le Gouvernement angolais a élaboré un programme de lutte contre la drogue en partenariat avec le comité interministériel de lutte contre la toxicomanie.

Ce document a été adopté afin d'avancer dans la mise en œuvre du Plan d'action de 2009. Il prévoit, entre autres, les mesures suivantes : la réduction de l'offre, qui passe par la mise en place d'un système plus rapide et plus efficace pour s'attaquer aux menaces posées à cet égard; la réduction de la demande, par le lancement de nouvelles politiques de prévention en matière de drogues; et la coopération internationale, un objectif inscrit dans notre stratégie nationale de lutte contre la drogue, par l'adoption d'une position ferme dans les instances internationales et en travaillant avec des pays partenaires. L'Angola réaffirme sa volonté de continuer d'adopter des mesures législatives, administratives et gouvernementales allant dans le même sens que les instruments internationaux de lutte contre la drogue, afin que nous puissions combattre ensemble ce fléau mondial.

Enfin, l'Angola considère que la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue représente une étape importante pour la mise en œuvre de politiques visant à combattre un phénomène qui a des effets sur la vie de millions de personnes dans le monde. Nous préconisons une politique internationale de lutte contre la drogue davantage axée sur les aspects humains du problème et sur la santé publique.

La séance est levée à 13 h 55.